

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 8 décembre 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, M. TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusées :

Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etaient absents :

M. Gilles MAILLARD
Mme Alixia BEAUTÉ

Secrétaire de séance :

M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

**LE 19, CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN DE MONTBELIARD -
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024 / 2027 ENTRE L'ETAT –
MINISTERE DE LA CULTURE, LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE,
LA VILLE DE MONTBELIARD, PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION
ET L'ASSOCIATION – CONVENTION DE CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET
NON FINANCIERES 2024 / 2027 ENTRE LA VILLE DE MONTBELIARD ET
L'ASSOCIATION**

Cette délibération a été affichée le : 20 décembre 2023

**LE 19, CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN DE MONTBELIARD -
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024 / 2027 ENTRE L'ETAT –
MINISTERE DE LA CULTURE, LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE,
LA VILLE DE MONTBELIARD, PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION
ET L'ASSOCIATION – CONVENTION DE CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET
NON FINANCIERES 2024 / 2027 ENTRE LA VILLE DE MONTBELIARD ET
L'ASSOCIATION**

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Le 19, Centre régional d'art contemporain de Montbéliard (le 19, C.R.A.C.), a pour objet la promotion de l'art contemporain, sa diffusion et le soutien à la création en relation avec les artistes.

Depuis 1993, la Ville et l'Etat soutiennent son activité par le biais de conventions successives d'objectifs et de moyens. En 2009, Pays de Montbéliard Agglomération (P.M.A.) a redéfini sa politique dans le domaine de la culture et, au titre de l'axe 5 de son schéma culturel d'agglomération, a décidé de soutenir le 19, Centre régional d'art contemporain de Montbéliard. Afin de mettre en cohérence leurs interventions, les financeurs (Etat / Ville de Montbéliard / P.M.A.) ont alors décidé d'élaborer, ensemble, des conventions triennales successives. La dernière convention 2020/2023 étant arrivée à terme, il y a lieu aujourd'hui de la renouveler.

L'ensemble conventionnel 2024/2027 est identique au précédent, dans la forme. Il respecte en ceci les dispositions liées aux structures labellisées « Centre d'art contemporain d'intérêt national » dont fait partie le 19, C.R.A.C. depuis le 24 décembre 2018. Il ne s'en distingue que par la participation de la Région Bourgogne Franche Comté et se compose :

- D'une convention pluriannuelle d'objectifs multipartite qui formalise :
 - Le cadre contractuel entre le 19, CRAC et les partenaires publics (Etat, Région Bourgogne-Franche- Comté, Ville de Montbéliard, P.M.A.) pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'établissement,
 - Le coût du programme d'actions, les moyens mis à disposition par les différents financeurs, déterminés dans le budget prévisionnel pluriannuel (annexe III).
 - Les conditions de suivi et d'évaluation du projet au travers des objectifs concrets (annexe II).

Sa durée est de quatre ans couvrant les années civiles 2024, 2025, 2026 et 2027.

La convention s'accompagne de sept annexes dont :

- Le projet d'établissement, artistique et culturel de la directrice, décliné en programme pluriannuel
 - Les contributions non financières de la Ville de Montbéliard. Cette annexe VII détaille les modalités de mise à disposition des locaux et des transports.
- D'une convention bilatérale de contributions financière et non financières à intervenir entre la Ville de Montbéliard et le 19, Centre régional d'art contemporain de Montbéliard.
- Elle fixe les modalités de versement de la subvention de la Ville de Montbéliard et, dans ses grandes lignes, les contributions non financières en termes de moyens de transport et de locaux mis à disposition. Sa durée est identique à la convention d'objectifs.

Les autres partenaires signeront également des conventions bilatérales de contributions financières.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer :

- la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre le 19, C.R.A.C. et les partenaires publics,
- la convention bilatérale de contributions financières et non financières à intervenir entre la Ville de Montbéliard et l'association.

Décision du Conseil Municipal

Pour	: 32
Contre	: 0
Abstentions	: 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 20 décembre 2023

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

19 CRAC – CENTRE D'ART CONTEMPORAIN D'INTERET NATIONAL

ANNÉES 2024 – 2025 – 2026 – 2027

VU le règlement de l'Union européenne (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

VU le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017 ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » ;

VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

VU le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2021 nommant Madame Aymée ROGÉ, Directrice régionale des affaires culturelles de la région Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1^{er} février 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n°23-56-BAG du 16 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Aymée ROGÉ, directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté et la subdélégation de la directrice régionale aux agents de la D.R.A.C. Bourgogne-Franche-Comté ;

VU les délibérations des Collectivités Territoriales

Entre

D'une part,

L'État – Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, désigné sous le terme « l'État »,

La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par sa présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, désignée sous le terme « la Région »,

Pays de Montbéliard Agglomération, représenté par son président, Monsieur Charles DEMOUGE, désigné sous le terme « Pays de Montbéliard Agglomération », dûment habilité par une délibération du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2023,

La Ville de Montbéliard, représentée par Madame le Maire, Marie-Noëlle BIGUINET, désignée sous le terme « la Ville », dûment habilitée par une délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2023.

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et

D'autre part,

Le 19 – Centre régional d'art contemporain de Montbéliard, dont le siège social est situé à Montbéliard, dirigé par Adeline LEPINE-DELABORDE, représenté par sa présidente, Liliane DANGEL, dûment mandatée et habilitée par le conseil d'administration du 3 octobre 2023, ci-après désigné sous le terme « le bénéficiaire ».

N° SIRET :39192088100011

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant que le 19 CRAC est titulaire du label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » ;

Considérant le projet artistique et culturel du 19 CRAC, initié et conçu par sa directrice et son équipe pour les années 2024-2027, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I ;

Considérant la volonté de l'État concernant l'inscription des valeurs, objectifs et actions du bénéficiaire dans l'esprit de la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, ainsi que dans celle de Fribourg concernant les Droits culturels ;

Considérant la détermination du 19 CRAC de s'inscrire dans une politique d'intérêt général en appui à la création, la diffusion et l'accompagnement de projets artistiques ; de favoriser l'émergence et l'innovation ; de tenir sa place dans le développement local et l'attractivité du territoire ; de permettre l'accessibilité au plus grand nombre ; de favoriser le lien social ;

Considérant la volonté du 19 CRAC de s'inscrire pleinement dans l'éthique de l'éducation artistique et culturelle pour tous, et notamment pour les enfants et les jeunes ;

Considérant la mise en œuvre d'un programme spécifique dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle, dans un esprit de démocratisation artistique ;

Considérant la volonté de l'État d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, ceux relevant de la politique de la ville comme ceux du monde rural, dans le cadre d'une clause de solidarité territoriale ;

Considérant la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté de placer les structures de diffusion labellisées au cœur de son action et considérant que ces acteurs contribuent au développement et au maillage culturel des territoires et à l'élargissement des publics. L'accueil d'expositions de qualité, le soutien à la production artistique régionale, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de médiation auprès des publics sont des objectifs partagés avec les directions de ces structures et les autres partenaires publics. Ils sont spécifiés et suivis dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), s'appuyant en particulier sur le projet artistique et culturel de la direction de ces structures et couvrant le mandat de cette direction ;

Considérant les objectifs généraux de la politique culturelle de Pays de Montbéliard Agglomération visant à apporter un soutien aux structures labellisées de son territoire, et ainsi au 19 CRAC, afin de contribuer à la mise en œuvre de ses activités d'intérêt général sur l'ensemble du territoire intercommunal, notamment en ce qu'il propose des expositions, actions ou projets d'Éducation Artistique et Culturelle « hors les murs », et développe des actions de médiation pour tous les publics pour rendre la lecture et la compréhension des œuvres accessibles à tous ;

Considérant les objectifs généraux de la Ville de Montbéliard visant à :

- Ouvrir la culture au plus grand nombre en recherchant la participation des habitants y compris les plus éloignés. Cette politique inclusive pourra s'effectuer par le biais d'actions culturelles, de médiations diverses et de pratiques participatives notamment par le biais d'interventions novatrices dans leurs formes.
- Soutenir et participer aux interactions entre opérateurs culturels, éducatifs, sociaux voire médico-sociaux, pour encourager la transdisciplinarité et les rencontres des publics, favoriser la mixité et la cohésion sociale

- Renforcer l'attractivité et la lisibilité du Centre Régional d'Art Contemporain dans le paysage culturel local, en favorisant notamment les partenariats entre structures culturelles, participant ainsi au rôle qu'entend jouer Montbéliard au titre de ville centre ;

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le 19, CRAC participe de cette politique ;

Considérant que la présente convention poursuit un intérêt public local,

Il est décidé par la volonté commune des partenaires État, Région Bourgogne-Franche-Comté, Ville de Montbéliard et Pays de Montbéliard Agglomération, d'inscrire leur soutien dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et est ainsi convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le 19 CRAC, titulaire du label « Centre d'art contemporain d'intérêt national », et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le 19 CRAC s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par sa directrice et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité qui en précise les orientations et projets.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet est mis en œuvre selon la présente convention et ses annexes.

La programmation artistique et culturelle veillera à proposer des expositions et actions artistiques :

- reflétant l'actualité esthétique et sociale de l'art, notamment en s'intéressant plus particulièrement aux pratiques artistiques collectives et impliquant des logiques de co-construction ;
- développant des formats de projets artistiques (exposition, atelier, résidence) en soutien à la jeune création et aux artistes vivant en Région ;
- garantissant une diversité et un équilibre des formes artistiques présentées aux publics ;

- affirmant la diversité culturelle en représentant également des formes, des idées, des recherches extra-occidentales ou issues des minorités et des marges, ainsi qu'en veillant à la parité femmes/hommes ;
- permettant des prolongements pluri- et interdisciplinaires, ou une mise en perspective historique ;
- favorisant des invitations à des commissaires invité.es afin de contribuer plus largement à la professionnalisation ou à la visibilité des recherches et pratiques de différent.es acteur·ices du champ de l'art contemporain ;
- engageant la structure dans des actions liées à la transition écologique.

Le 19, Crac confirmera son ancrage territorial par l'organisation d'expositions et d'événements artistiques hors-les-murs, ainsi que par le développement des partenariats artistiques et culturels, et des co-productions d'expositions. Le 19, Crac s'engagera également sur le territoire en faveur des professionnel·les par différents biais de formations et de temps réflexifs partagés afin de créer des espaces de concertations favorables à amplifier son ancrage territorial sur le long terme. Il l'affirmera par ailleurs à travers une posture générale de la direction artistique qui souhaite envisager sous différents angles et selon diverses modalités le « territoire » comme sujet d'exploration pour l'ensemble des artistes invité.es.

Sa mission de diffusion et de médiation de l'art en direction des jeunes publics s'adressera aux établissements scolaires de l'agglomération et du Nord Franche-Comté, tout en développant des propositions en direction du périscolaire et du public individuel, de façon complémentaire aux dispositifs existant dans l'Aire Urbaine.

Il travaillera à autonomiser les publics adultes en proposant parallèlement une approche réflexive de l'art et une expérimentation active, sensible et plastique.

Les résidences scolaires et de territoire s'attacheront à irriguer tout particulièrement les quartiers prioritaires et les secteurs ruraux, plus généralement tout territoire éloigné de l'art contemporain, culturellement et géographiquement.

Un bilan régulier est fait dans le cadre de comités de suivi spécifiques.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1 Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué 1 838 500€ conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2 Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel du 19 CRAC sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

4.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet qui :
 - respectent les conditions de coûts admissibles définies au paragraphe 5 de l'article 53 du règlement (UE) visé, telles que listées en annexe III ;
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par Le bénéficiaire ;
 - sont identifiables et contrôlables ;
- et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel des subventions tel qu'il est prévu dans les conventions bilatérales détaillées ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires publics de ces modifications.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 20 % du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET NON FINANCIERES

La détermination et les modalités des versements des contributions financières des parties à la présente convention au bénéficiaire pour la réalisation de son projet artistique et culturel sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre le bénéficiaire et chacune des parties à la présente convention.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement qui sera détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

À ces subventions de fonctionnement peuvent s'ajouter des subventions affectées à une activité spécifique ou à l'investissement. Ces subventions feront l'objet de conventions spécifiques entre le bénéficiaire et la collectivité ou l'État.

Les contributions non financières apparaissent en prestations en nature dans les budgets cités en annexe III et sont détaillés à l'annexe VII de la présente convention.

Le bénéficiaire entend s'efforcer d'obtenir des soutiens financiers auprès d'autres collectivités territoriales ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître et de développer ses activités.

ARTICLE 6 – AUTRES ENGAGEMENTS

6.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

6.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires signataires de la présente convention, ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

6.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de l'Union européenne.

6.5 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) en :

- se conformant aux obligations légales en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel ;
- formant dès l'année de signature de la présente convention les cadres de la structure et les personnes référentes ;
- sensibilisant formellement les équipes et organisant la prévention des risques ;
- créant un dispositif interne et signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettant en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

6.6 Le bénéficiaire s'implique dans le déploiement du Pass Culture (volet collectif et individuel) afin de favoriser l'accès des jeunes du territoire aux arts et à la culture et d'encourager leurs pratiques artistiques et culturelles. Le bénéficiaire se mobilise pour proposer des offres et informer les jeunes bénéficiaires de son utilisation.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

7.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application de l'article 5, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire et après avoir préalablement entendu ses représentants.

7.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les conditions précisées dans les conventions bilatérales prises en application de l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

7.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du Comité de suivi en présence de la direction artistique du bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques signataires.

8.2 Le Comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'annexe II de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant (annexe III) ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire

8.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.4 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction du bénéficiaire présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.5 Ces deux documents sont remis au Directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au Directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non à la directrice de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte

relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE

9.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions prévues à l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite du montant prévu à l'article 4.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 11 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – ANNEXES

Les annexes suivantes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe I – Projet artistique et culturel

Annexe II – Modalité de l'évaluation et indicateurs

Annexe III – Budgets prévisionnels

Annexe IV – Données d'activité

Annexe V – Données d'emploi

Annexe VI – Données de parité

Annexe VII —Contribution non financières de la Ville de Montbéliard

ARTICLE 13 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Dijon, le

Pour le bénéficiaire,
La Présidente
Liliane DANGEL

Pour l'État – Ministère de la Culture
Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte-d'Or
Franck ROBINE

La Directrice
Adeline LEPINE-DELABORDE

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté
Marie-Guite DUFAY

Pour la Ville de Montbéliard
Le Maire
Marie-Noëlle BIGUINET

Pour Pays de Montbéliard Agglomération
Le Président
Charles DEMOUGE

ANNEXE I

Projet artistique et culturel

LE 19, CRAC

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024-2027

Projet établi par Adeline Lépine, directrice du 19, Crac, en concertation et en collaboration avec Marylène Seingry (administratrice), Amélia Lett (Chargée des publics, de la programmation culturelle et des résidences), Joffrey Guillon (régisseur principal), Hana Jamaï (chargée de communication) et le Bureau du 19 (Liliane Dangel et Marie-Claude Vidal).

INTRODUCTION GENERALE

Le projet de programmation artistique repose sur les mêmes prémisses et objectifs que ceux formulés au sein du projet artistique et culturel présentés lors du recrutement de la nouvelle direction en octobre 2022 et ayant pris effet dès 2023. Intitulé ***Learning From***, il s'appuie sur le terme anglais « Learning », difficilement traduisible en français afin d'induire une programmation artistique de centre d'art basée à la fois sur l'expérience (lieu de vie, de convivialité, d'observation), la transmission (échanges, découvertes, sensorialités, réflexions), le désir partagé (curiosité, volonté, impulsion personnelle) et la transformation.

Cette programmation artistique a été conçue comme une proposition éthique, esthétique et politique pour le 19 et n'induit pas de rupture avec le projet qui l'a précédé. Elle en approfondit certaines approches et en génère de nouvelles. Elle se construit ainsi comme un tout cohérent à partir de situations de dialogues impliquant des artistes, des partenaires et des publics de différents horizons. Elle s'incarne à travers divers formats et à différentes échelles : de l'exposition à la résidence en passant par l'évènement, jusqu'à des micro-actions. Poreuses entre elles, ces formes favorisent l'émergence d'un sens commun et d'une identité forte de structure. Il s'agit d'une fabrique en continu et d'une construction collective.

Entre 2017 et 2019, les objectifs du projet d'établissement étaient :

- l'actualité artistique et sociale des œuvres ;
- les contenus ou prolongements interdisciplinaires ;
- la mise en perspective historique ;
- l'ancrage territorial.

Ces derniers ont été maintenus et approfondis entre 2020 et 2023, accompagnés d'objectifs de :

- création d'un temps d'exposition supplémentaire (La Box de Noël et une exposition une fois par an employant l'espace mezzanine comme « project room » afin de présenter des pratiques d'artistes ou de collectifs émergents) ;
- organisation récurrente d'expositions monographiques d'artistes femmes ;
- affirmation de la diversité culturelle en représentant des formes, des idées, des recherches extra-occidentales ou issues des minorités ;
- développement des partenariats artistiques et des co-productions d'exposition avec d'autres centres d'art ou structures dédiés à l'art contemporain.

L'équilibre annuel entre les divers formats d'exposition – monographie, double monographie, exposition de groupe - reste également d'actualité, ainsi qu'une recherche de diversité des supports et techniques artistiques.

A) PROGRAMMATION ARTISTIQUE (Voir aussi ANNEXE I)

Le projet d'établissement 2024-2027 développe néanmoins quelques nouveaux axes tenant compte des expériences vécues précédemment et ouvrant sur d'autres perspectives détaillées ci-dessous :

- la production de projets artistiques laissant la place à l'inattendu qui peut surgir de la rencontre artistes/territoire/publics/équipe du centre d'art ;
- le dialogue permanent avec les autres partenaires du territoire afin de favoriser les croisements et l'émergence d'un sens commun ;
- l'invitation formulée à des pratiques artistiques pluridisciplinaires de la relation et de la co-construction ;
- le choix de donner de la visibilité à des artistes fondées en collectif, issues de cultures minoritaires ou de champs à la marge de l'art contemporain bien qu'ils y soient poreux ;
- l'adoption de la posture du centre d'art comme un « lieu de vie » qui laisse de la place à d'autres usages que ceux de la visite d'exposition mais également pense des expositions appropriables ;
- la mise en place d'hypothèses de programmation qui évoluent en fonction des expériences effectives de l'équipe, des publics et des artistes.

I) LES GRANDS OBJECTIFS ÉTHIQUES, ESTHÉTIQUES ET POLITIQUES DE LA PROGRAMMATION 2024-2027

1) Le territoire comme sujet d'exploration

L'ancrage territorial souhaité et souhaitable pour les centres d'art labellisés passe par le maillage partenarial local, la médiation et la communication. Mais l'hypothèse formulée dans ce projet est que celui-ci peut également irriguer les choix de programmation.

Ce postulat expérimenté en 2023 a montré des effets particulièrement intéressants : diversification des usager·ères du lieu, ouverture plurigénérationnelle, création d'un nouveau réseau partenarial, situations de dialogue accrue avec les habitant·es, partages de compétences, mises en perspective historiques et géographiques, rencontre d'altérités, etc.

En suggérant le territoire comme porte d'entrée aux artistes invité·es, les expositions, la programmation et la communication découlant de leurs recherches et productions ont favorisé un « réapprentissage du territoire » : soit faire de la réalité partagée par ses usager·ères une poétique. L'observation par les artistes et les habitant·es ou partenaires de la mésologie locale en a éclairé certains aspects méconnus et permis de se connecter à des perspectives de création et de recherches en lien avec l'actualité de l'art contemporain national et international.

Ainsi, en partant de logiques de connivences, la posture d'exploration territoriale, loin d'enfermer les artistes, les habitant·es, l'équipe ou les partenaires dans un périmètre restreint de réflexion ou d'interventions, ouvre l'expérience de ces dernier·es à des perspectives communes en lien avec d'autres territoires.

2) Pluridisciplinarité, marges et cultures

Diversité et expérimentation sont des mots clés du cahier des charges des centres d'art labellisés en ce qui concerne leurs productions, leurs actions et leurs publics. En matière de programmation

artistique, ils impliquent également d'observer l'actualité artistique et sociale des pratiques artistiques à travers leur prisme.

L'art contemporain se compose depuis toujours d'une diversité de productions impliquant des croisements disciplinaires (qu'il s'agisse des médiums ou des sujets abordés, des alliances créées avec d'autres pour faire de l'art), des réseaux de création et de diffusion multiples (qui se situent parfois aux marges des institutions labellisées) ainsi qu'un dialogue avec l'époque générant en conséquence des situations de croisement avec ce que l'on nomme « cultures populaires » et « pratiques culturelles ».

Pour l'ensemble des raisons invoquées, le 19, Crac continuera de créer des espaces où pluridisciplinarité, marges et cultures populaires viendront irriguer la programmation artistique. Il s'agit bien là d'enrichir la réception et la production de l'art contemporain, de montrer comment celui-ci vient puiser son inspiration au-delà de l'histoire des arts visuels, de le situer dans son époque et de lui offrir d'autres perspectives de développement. La programmation doit maintenir sa posture d'être aussi le reflet d'une alternative à une culture dominante.

3) Le collectif et le co-construit

Comme nous l'avons vu précédemment, l'exploration territoriale est de plus en plus au cœur de la programmation du 19. Celle-ci permet également la mise en place de situations concrètes et effectives de co-crédation et de co-apprentissage.

En effet, il s'agit ici de mener une réflexion au long cours portant sur le rôle du centre d'art et de l'art en général comme producteurs « d'objets » mais aussi de « situations » de rencontres. Les institutions sont de plus en plus interpellées afin de contribuer à la mise en œuvre d'une véritable démocratie culturelle par leurs activités et programmations. Elles sont aussi les lieux de croisement entre des personnes issues d'horizons très divers (sociaux, géographiques, économiques, culturels, politiques, professionnels). Les projets artistiques en collaboration, participation et co-construction, sont en conséquence de plus en plus plébiscités. Dans le même temps on observe une dynamique de plus en plus collégiale de la part des artistes qui se regroupent en collectif, créent des lieux pour y vivre et y travailler entre pairs, s'attachent à penser davantage leurs pratiques en relation avec leur lieu d'implantation et/ou en dialogue avec les réceptrices et récepteurs de celles-ci.

L'objectif d'une telle volonté est d'investir le centre d'art comme l'un des réceptacles des communs à l'échelle d'un territoire, mais plus largement d'une communauté de pensée et de faire qui dépasse les frontières nationales. Il s'agit d'une forme d'engagement d'une programmation artistique qui prend en compte les droits culturels.

4) Hospitalités

En 2022 avec l'exposition *Infortune cookies*, le 19 inaugure un nouveau type de relation entre centres d'art avec la Tôlerie de Clermont-Ferrand, invitée à décliner ses formats d'exposition en dialogue avec le projet artistique du 19. La proposition affirme la dimension hospitalière du 19, sa capacité à considérer l'exposition comme le lieu d'un échange relationnel, collaboratif, laissant la place à une auctorialité partagée. Elle offre la possibilité d'un apprentissage réciproque de méthodes de travail et de nouveaux formats. Il apparaît pertinent de donner une suite à cette première occurrence qui s'inscrit en continuité également avec le choix depuis 2017 d'inviter régulièrement des commissaires invités.

Cette dimension hospitalière offre une ouverture à la variété des profils conviés, que ce soit en termes de géographies ou de formats mis en œuvre, à des possibilités de partenariats artistiques

et de co-productions. Elle pourra également être suggérée à des groupes de recherches d'écoles d'art (comme ce fut le cas en 2020 avec *No Name* de l'HEAR) ou de formations curatoriales.

II) A PROPOS DES EXPOSITIONS HORS-LES-MURS

A ce jour les expositions hors-les-murs du 19 depuis 2016 se sont développées dans deux types d'espaces :

- Les lieux dédiés à l'art (FRAC, Musées de Montbéliard, École d'art de Belfort, Galerie du Granit, centre d'art partenaire à Ludwigsburg),
- Les structures partenaires des résidences (Hôpitaux, MJC, établissements scolaires, etc.).

Le retour d'expériences de la précédente direction et de l'équipe du 19 pointe que si les premiers permettent de tisser des partenariats solides et de proposer des projets en commun en mutualisant les coûts, ils ne favorisent cependant pas un renouvellement des publics. D'autre part, si les seconds, permettent de s'adresser aux publics plus éloignés de l'art contemporain, géographiquement et culturellement, ils nécessitent une mise en œuvre plus complexe pour la régie du 19 et génèrent parfois également des frustrations pour les artistes qui sont limités par des conditions de monstration peu satisfaisantes.

La programmation artistique 2024-2027 se donne donc notamment comme objectif l'expérimentation de ces expositions hors-les-murs afin d'en définir peut-être de nouveaux contours.

Ainsi, il s'agit de poursuivre les partenariats forts existants avec les lieux dédiés, en tentant aussi de s'associer avec des structures d'art contemporain ou de culture à la dynamique plus événementielle et à la vocation nomade (Biennales, festivals).

Par ailleurs, la part des lieux non dédiés continuera d'être investiguée en envisageant éventuellement la création d'autres dispositifs d'expositions en complément des restitutions de résidences. Il pourra s'agir par exemple d'un accompagnement des personnes à des logiques de commissariat partagé à partir des collections régionales pour un lieu de leur ville ; d'une collaboration avec des associations de commerçantes pour une exposition en vitrines ; de l'accueil d'œuvres de commandes publiques ou d'expositions itinérantes à vocation nationale sur le territoire ; etc. (Cf. partie III. Les Résidences du 19, Crac).

III) LES RÉSIDENCES DU 19, CRAC

Les résidences constituent un format d'apprentissage mutuel. Pour chaque partie, il s'agit d'accepter de bousculer ses méthodes et d'accueillir les possibles issus de l'altérité. Les résidences sont pensées comme des espaces hospitaliers qui nécessitent temps et investissement. Pour cette raison, leur nombre actuel (quatre à cinq par an) doit être maintenu.

Au fur et à mesure des années, les résidences sont devenues également le vecteur le plus fort de l'activité hors-les-murs du 19, Crac. Sur un temps plus long et dans une dynamique plus ancrée qu'une exposition, la résidence favorise une véritable irrigation de la programmation du 19 à l'échelle d'un territoire vaste. Elle permet à la fois de partager des préoccupations, de valoriser des artistes et leurs pratiques, mais également d'expérimenter les principes de médiation inhérents à la posture du 19 en la matière : soit rendre visible un processus artistique et offrir la possibilité d'y prendre part en tant que « spectateur·ice émancipé·e ».

1) Les résidences en milieu scolaire

Les résidences en milieu scolaire favorisent un « art de l'apprentissage » : les artistes sont en situation d'immersion au sein d'architectures, de rythmes, de méthodes, de règles, de savoir-faire et d'usages, qu'ils ne maîtrisent pas nécessairement. En retour, leur présence, leur regard et leurs gestes favorisent une observation décalée du quotidien.

Afin de favoriser la relation sur un temps long et d'accompagner une professionnalisation des pratiques, les résidences scolaires sont pour le 19 le lieu privilégié des invitations formulées à des artistes émergentes de la scène nationale.

Pour cette programmation 2024-2027, le 19 souhaite poursuivre les Résidences Excellence Métiers d'Arts ainsi qu'Artistes Plasticiens au Lycée. Ces résidences scolaires permettent au 19, Crac d'irriguer un territoire élargi et hétérogène allant du centre-ville de Montbéliard (résidence Excellence Métiers d'Arts) vers des zones plus éloignées ou isolées à l'échelle de la Région (Artistes Plasticiens au Lycée). En fonction des établissements postulant au second dispositif, le 19 peut être aussi amené par cet intermédiaire à intervenir dans des quartiers prioritaires.

2) Les résidences en direction de publics dits éloignés ou empêchés

En tant que centre d'art contemporain labellisé d'intérêt national, le 19 a pour vocation de s'adresser aux publics les plus larges possibles.

En 2021, un nouveau projet de résidence itinérante a vu le jour. Afin d'aller au-devant d'un public dit éloigné de l'art contemporain, le 19, Crac a investi dans un conteneur. Ce dernier abrite un atelier d'artiste nomade pouvant résider sur divers sites en lien avec un territoire ou une structure (socio- culturelle, médicale, etc.). Le conteneur est actuellement installé à la Maison de Sésame à Bethoncourt où ont des résidences alternant travail en intérieur et en extérieur avec les résidentes du lieu dans le cadre du dispositif Culture Santé. A l'horizon 2025, le conteneur sera probablement déplacé à Hérimoncourt dans une logique de développement du partenariat avec Sésame et des actions du 19 en Pays d'Agglomération de Montbéliard.

En 2022, par ailleurs, le 19 a organisé une première résidence dans le cadre du dispositif Culture Justice auprès des détenus de la Maison d'arrêt de Montbéliard. Cette occurrence a été renouvelée en 2023.

Qu'il s'agisse de la résidence Culture Santé ou de la résidence Culture Justice, l'implication du 19, Crac dans le cadre de ces deux dispositifs contribue à affirmer sa volonté d'élargir les actions artistiques et de médiation aux publics « éloignés » de l'offre artistique de droit commun. Le format de résidence favorise la rencontre entre des œuvres, des pratiques artistiques et les personnes « là où elles se trouvent ». Adressé à des publics adultes, il permet de proposer des situations d'expressions individuelles et collectives, de co-construction et de rencontre avec un processus artistique, à une plus grande diversité de publics.

3) Les résidences de territoire

Afin de répondre aux problématiques soulevées par les expositions hors-les-murs, il était suggéré dans le précédent projet d'établissement de considérer les résidences de territoire comme l'une des réponses possibles.

En effet, celles-ci permettent de déployer une réelle action artistique à moyen terme, satisfaisante pour toutes et tous, habitant·es et artistes, malgré (ou en raison de) la complexité des relations entre habitant·es et art contemporain qu'elles ne manquent pas de susciter.

Les résidences de territoire répondent par ailleurs à plusieurs objectifs :

- contribution du centre d'art à l'exploration et à la valorisation du territoire ;
- accès à une programmation de droit commun et sensibilisation à l'art contemporain par le biais de projets situés, co-construits et « allant vers » ;
- mobilité à l'échelle du territoire en favorisant également la venue des habitant·es impliqué·es au centre d'art à Montbéliard ;
- dialogue et maillage d'un réseau avec les partenaires locaux et les structures socio-culturelles relais.

Cette action artistique hors-les-murs et *in situ* favorise par ailleurs la rencontre avec les résident·es des quartiers prioritaires ou des personnes en situation d'isolement, d'insertion professionnelle ou de handicap.

La pandémie entre 2020 et 2022 a malheureusement contraint le 19 et ses partenaires d'annuler les résidences de territoire envisagées. Avec une reprise en 2023, la programmation 2024-2027 se fixe comme objectif de mener au moins une résidence de territoire par an au cours des trois prochaines années. Les territoires concernés peuvent être les **quartiers prioritaires** de Montbéliard et de l'agglomération, mais également **certains territoires ruraux**.

Deux exemples issus de la programmation 2024 :

- Le collectif Pourquoi Pas ?! en résidence à la Lizaine et à Champvallon (Bethoncourt) ;
- Grace Denis en résidence au Fort du Mont Bart (Bavans) et auprès de paysan·nes-boulangère·s de Franche-Comté.

Les actrices et acteurs du champ social sont également de plus en plus actives et actifs en la matière. Le renouvellement prochain des contrats de ville dans la Région a suscité la mise en place de groupes de réflexion collectifs qui souhaitent à termes inscrire la nécessité des projets maillant politique de la ville et culture.

B) ACTIONS DE MÉDIATION ET PROGRAMMATION CULTURELLE

Les actions de médiation et la programmation culturelle au 19 sont pleinement parties prenantes du projet artistique. Elles en constituent des extensions exploratoires et expérimentales. Par ailleurs, l'éthique et les méthodes de médiation inspirent en retour la conception des expositions ainsi que les choix de production.

De manière générale, les formes nouvelles de médiation développées au 19 depuis 2017 à destination du public individuel et du public scolaire ont permis une diversification des publics, leur fidélisation ainsi que leur autonomisation.

Cette qualité d'invention est un objectif maintenu pour ce projet d'établissement 2024-2027 avec la volonté d'accentuer la part de co-construction et les formats ou aménagements favorisant l'identification du centre d'art comme espace public hospitalier et de socialisation.

I) ACCUEIL

Dans ce projet l'espace d'accueil et la mission même d'accueil auront un rôle essentiel à jouer.

Une fois passée la porte du 19, l'espace d'accueil évolue en fonction des expositions. Cette flexibilité contribue à l'effet de « surprise » que génère chaque nouveau projet artistique. Par ailleurs, il est apprécié que l'espace soit pensé de manière chaleureuse, informative et confortable mais également comme lieu potentiel d'usages divers : pour attendre, pour lire, pour travailler, pour jouer, pour discuter.

De premières pistes d'aménagements sont en cours :

- davantage d'assises à l'entrée ;
- accès wifi gratuit ;
- documentation à disposition ;
- baluchon-jeux ou bac à sable l'été pour les enfants ;
- tapis d'éveil (et bientôt table à langer) pour les tout-petits.

La réflexion autour de l'accueil du 19 et ses usages pourra éventuellement faire l'objet d'un ou plusieurs projets artistiques à l'avenir, dans la continuité de l'agora conçue par The Outsiders et appropriée très rapidement par les publics.

II) POURSUITE DE L'AUTONOMISATION DES PUBLICS & PROJETS COLLABORATIFS

Après avoir développé et proposé de nouvelles formes de médiation au public individuel comme au public scolaire qui ont favorisé l'autonomisation de ces derniers dans leur visite des expositions et leur appréhension de l'art, le projet 2024-2027 vise à poursuivre ces efforts. L'autonomisation passe également par des logiques d'appropriation, des espaces de dialogues collectifs et la production de situations communes. Les actions de médiation comme la programmation culturelle ont un rôle essentiel à jouer dans l'ambition de faire du centre d'art un espace public à part entière, perçu et vécu comme tel par ses usager·ères.

1) Visites adultes et individuels

Malgré une histoire déjà longue de la médiation culturelle en art contemporain, les centres d'art doivent encore lutter contre quelques préjugés en matière de création actuelle : opacité, élitisme, discours codés, médiums non-traditionnels.

Le 19, Crac maintient ainsi ses visites pour les publics adultes et individuels qui restent l'un des meilleurs vecteurs de transmission.

Par ailleurs, les efforts engagés au cours des années précédentes sont maintenus :

- proposer une entrée accueillante et bienveillante ;
- encourager l'appropriation immédiate de l'exposition en libérant la perception sensorielle et le parcours du corps dans l'espace ;
- offrir une « béquille » aux personnes à travers un *Cahier du 19* à la fois exigeant, exhaustif et pédagogique. Ce dernier, par ailleurs, est un « support de mémoire » que le public aime emporter après coup afin de se souvenir de son expérience.

a) Approche sensorielle et praxique de l'art

Par ailleurs, les ateliers proposés en direction des publics adultes et individuels ont connu un succès grandissant au cours du projet d'établissement précédent, notamment l'été grâce aux expériences à vivre ou dans le cadre de la programmation culturelle offrant la possibilité d'aborder les contenus des expositions sous l'angle de la pratique plastique, de la performance, de la danse, de la musique ou encore de la cuisine.

Ces possibilités d'approche active, empirique, sensorielle et manuelle ont permis à la fois un renouvellement des publics, mais également d'autres formes d'attachement à la fois au lieu et aux œuvres qu'il présente.

Le projet 2024-2027 souhaite prolonger ces propositions, mais également les ouvrir à une dimension encore plus participative. Autant que possible dans le cadre des expositions et en concertation avec les artistes, des ateliers seront proposés pour venir nourrir également la production : échange de savoirs participant à la recherche artistique, œuvre *in process* à laquelle contribuer, temps d'atelier en amont ou en aval, etc.

b) Le 19, Club ambassadeur du 19

Le 19, Club créé en 2017 connaît un essoufflement depuis la pandémie. Le centre d'art rencontre quelques difficultés à renouveler les membres, à mobiliser celles et ceux qui sont toujours adhérentes et à lui donner une dimension plurigénérationnelle.

Son objectif de départ était de rassembler un public aux pratiques culturelles affirmées, désireux·ses d'être ambassadeur·ices du centre d'art. Il s'agissait également de continuer à nourrir cet intérêt en reconduisant et en renouvelant des propositions correspondant aux attentes d'un public usager des diverses structures culturelles de l'agglomération.

Certaines formules ont été renouvelées et fonctionnent toujours telle que la preview favorisant une rencontre privilégiée avec les artistes exposantes du 19 ou encore le temps de la CPARTY ! comme moment favorable à l'adhésion de nouveaux·elles membres.

En 2023 une réunion des membres actif·ves du club a consisté en un échange collectif à propos de son avenir et afin de collecter les désirs et idées, ainsi que les retours, de celles et ceux qui le font vivre.

Dans le cadre du projet d'établissement 2024-2027, quelques pistes seront donc à explorer pour lancer le 19, Club dans une nouvelle dynamique :

- ateliers avec des artistes (à ce titre la marche-atelier du collectif The Outsiders a connu un franc succès) ;
- formation à la médiation des expositions ;
- reprise des visites d'autres lieux culturels dans la Région avec volonté d'y inclure des temps conviviaux, les notions de partage et d'échanges étant importantes pour le groupe ;
- organisation de voyages plus ambitieux mutualisés avec d'autres associations de fidèles d'institutions culturelles (par exemple celle de l'école d'art de Belfort) ;
- autre piste enfin : la co-conception d'un événement artistique et culturel par an avec l'équipe du 19, Crac.

2) Publics en situation de handicap

Ces dernières années le 19, Crac s'est équipé d'un ascenseur afin de permettre un accès total aux espaces d'exposition aux personnes à mobilité réduite.

L'équipe envisage en 2024 de se former au Facile à Lire et à Comprendre afin d'adapter nos outils.

Le 19 a également noué des liens forts avec Sésame Autisme Franche-Comté, accueillant désormais très régulièrement des personnes à trouble autistique. Il est donc envisagé comme objectif de penser pour chaque exposition des visites adaptées à ces publics, positionnant également le centre d'art comme un lieu culturel spécialisé dans leur accompagnement à l'échelle du Pays d'Agglomération de Montbéliard et de la Région.

Afin de revenir ou d'élargir l'accueil à d'autres publics en situation de handicap, des visites de personnes malentendantes, non-voyantes ou mal-voyantes pourront être envisagées. Cette

proposition peut faire l'objet d'un partenariat avec une association ou d'une formation proposée à l'équipe par le biais d'institutions locales habituées des structures culturelles telles que CAL LSF ou encore Sors les mains d'tes poches, toutes deux basées à Besançon. Des documents Facile A Lire et à Comprendre sont envisagés pour chaque exposition à venir et la section « bonus » du site internet pourra accueillir également des contenus à propos des expositions en Langue des Signes Française.

D'expérience, ces visites spécifiques sont stimulantes à concevoir car les outils qu'elles génèrent sont transposables à tous les publics et favorisent un décalage de nos postures.

3) Publics Famille

Les visites, ateliers, activités, contes en famille permettent de tisser des relations d'apprentissage différentes entre parents et enfants, mais également entre le 19 et des publics transgénérationnels.

De manière plus globale, le 19 a fait le choix de développer son offre en direction des publics famille pour les trois prochaines années. Cette volonté passe par différents types d'actions :

- aménagement de l'accueil (Cf. partie I. Accueil) ;
- adhésion à la charte Môm'Art ;
- relance du dispositif « La Tribu du 19 » qui a été initié précédemment afin de fidéliser ces usager·ères ;
- inclure systématiquement une proposition familiale dans le cadre des « grands événements » pour chaque exposition ;
- solliciter (ou répondre aux sollicitations) des relais familiaux pour des temps de visites et de rencontres adaptés : visites familles, visites bébé bouquine (avec la Médiathèque de Montbéliard), visites de crèches, café-rencontre autour de la parentalité, créneaux de visites réservés aux mères allaitantes, etc.

4) Jeunes publics

a) Publics scolaires : Les Petits médiateurs et Ma Classe au 19

Ces dispositifs mis en place dès 2017 ont permis de construire d'étroites collaborations avec les enseignant·es avec l'objectif de permettre aux élèves de s'approprier le centre d'art, les contenus des expositions et plus largement de comprendre la fabrique de l'art.

Bien que le désir de poursuivre, prolonger et même approfondir ces deux formats ait été formulé dans le cadre de la convention précédente, la situation pandémique a engendré de nombreux aménagements de ces derniers.

En raison de la diversité des apprentissages qu'ils impliquent (acquisition de vocabulaire, positionnement du corps dans l'espace, communication avec un groupe, connaissances en histoire de l'art et dans toutes les disciplines connexes à chaque exposition, découverte du fonctionnement d'un lieu d'art contemporain, suivi d'un processus artistique et de recherche, etc.), le 19 souhaite poursuivre Les Petits Médiateurs et relancer Ma Classe au 19 – en favorisant peut être une évolution du format. Par ailleurs, il apparaît pertinent autant que possible de mener ces actions avec des établissements scolaires basés en REP+.

L'interrogation pour l'avenir serait de débattre collectivement de la mixité des publics scolaires atteinte dans ce cadre et de la nécessité de revenir par alternance à des interventions d'artistes

touchant des collégien·nes. A ce jour, le dispositif Ma Classe au 19 permet davantage des interventions d'artistes auprès des élèves de maternelles et de primaires (à l'exception d'une occurrence sur la période de la convention précédente, en 2023, avec des collégien·nes d'un IME).

b) Reconfiguration des ateliers individuels et périscolaires

A ce sujet, le constat établi lors de la précédente convention reste le même : les ateliers individuels de pratique artistique du mercredi et des vacances, ainsi que ceux proposés aux centres de loisirs de l'agglomération aux mêmes périodes, sont autant de possibilités pour les enfants d'exercer leur regard et leur pratique en dehors des visites scolaires. Si leur fréquentation a nettement augmenté depuis trois ans grâce à une meilleure communication, ils restent encore peu identifiés sur l'agglomération alors que, dans le domaine des arts plastiques, ils constituent une des rares offres peu onéreuses (50 € pour l'année) ou gratuite (pour les centres de loisirs).

A noter par ailleurs que, si les stages vacances maintiennent une excellente fréquentation, les mercredis après-midi proposés aux enfants de primaire en individuel ont cessé faute participant·es. Cependant, cette défection a été l'occasion de proposer un nouveau format à l'attention des adolescent·es qui rencontre un succès plus important.

L'objectif 2024-2027 est de maintenir ces propositions périscolaires pour les jeunes publics, mais également d'en renforcer encore la visibilité auprès de nos partenaires.

5) Médiation hors-les-murs

Dans une dynamique d'aller-vers, le 19, Crac propose des interventions à l'extérieur de manière ponctuelle (intervention dans des classes, dans les lieux socio-culturels ou médico-sociaux). Certaines *Expériences à vivre* ont pu être envisagées dans un développement itinérant afin d'accompagner la programmation *in situ* à la rencontre des publics là « où ils se trouvent ».

L'un des objectifs de développement de cette médiation hors-les-murs est de favoriser un meilleur maillage territorial et une plus importante visibilité du 19, Crac à Montbéliard ou en Pays d'Agglomération de Montbéliard.

Dans la mesure du possible, le centre d'art vise donc de contribuer très régulièrement aux fêtes de quartiers, aux événements culturels et associatifs des partenaires locaux ainsi qu'aux grands événements organisés par la Ville de Montbéliard en extérieur.

6) Évaluation

La pertinence d'une politique des publics nécessite le temps du recul et de l'analyse. Il est donc essentiel de se doter d'outils pour évaluer qualitativement les visées et effets des actions. En dialogue avec l'équipe, nous déterminerons s'il pourrait être pertinent de s'emparer en interne (et éventuellement pour communication externe également) de nouveaux outils d'évaluation telle que la Boussole de l'Art Citoyen de la Fondation Daniel et Nina Carasso qui permet notamment une auto-évaluation de l'impact social des projets artistiques.

III) RESEAU, PROFESSIONNALISATION ET FORMATION

Lors du diagnostic Sodavi du réseau Seize Mille, les artistes et les professionnel·les de la partie Franche-Comté de la Région ont mentionné le manque d'espace pour se rencontrer et travailler ensemble.

Concernant les professionnel·les il s'agit de donner suite aux dynamiques mises en place ces dernières années avec un réseau de médiateur·ices « de l'Est ». Les collaborations entre le 19, Crac, l'Espace Gantner de Bourogne et le CRAC d'Altkirch ont permis la création de liens forts entre les médiateur·ices de ces structures qui souhaitent partager et approfondir des problématiques communes ainsi que mener des projets de médiation en commun. Iels sont également rejoints par l'équipe de la Synagogue de Delme dans cette dynamique. Bien qu'au niveau national la plupart de ces médiateur·ices sont investies dans le réseau Bla ! de médiateur·ices de l'art contemporain, iels apprécient aussi dans cette mise en conversation collective à l'Est la proximité de leurs expériences et de leurs contextes, les nombreuses connivences « locales » de leurs problématiques et questionnements.

Une École d'été en lien avec l'art contemporain, des sujets d'actualités impactant pour le quotidien des artistes et des institutions, ou la pédagogie, y sera ainsi organisée chaque année. Cet apprentissage collectif sera proposé à toute personne amenée avec l'art contemporain (comprenant donc également les différentes partenaires de l'éducation, du social, etc.). Le programme, articulant conversations, ateliers, masterclass mais aussi projections, performances et conférences, sera confié chaque année à des invité·es dont l'engagement artistique et social en lien avec une approche large de l'apprentissage se manifestera selon différentes modalités : formation spécifique au sein d'une école d'art ; projet politique, de recherche et artistique visant des logiques collectives, partagées, ressources et communes ; réseaux de partages d'expériences et de défenses des droits d'auteur ; initiatives de création spécifiques en lien avec des contextes et territoires particuliers (personnes réfugiées, milieu rural, tiers lieux, etc.).

Les contributions du 19, Crac à d'autres formations sont maintenues pour les trois années à venir :

- avec les élèves de l'INSPE de Besançon au 19, Crac pour une formation au parcours artistique et culturel à destination des enseignant·es ;
- avec l'École d'art de Belfort par le biais de workshop ou conférences des artistes exposant·es au 19 ;
- dans le cadre du PREAC organisé par Via Danse et accueilli au centre d'art en fonction des thématiques et des années.
- formation pour les professionnel·les du champ social à l'art contemporain en collaboration avec Trajectoire Ressources.

IV) LA PROGRAMMATION CULTURELLE

La vocation d'une programmation culturelle est de contribuer à la création d'un espace clairement identifié, ouvert à la recherche, à l'expérimentation et à des situations à vivre en commun. Avec ses savoir-faire de convivialité, le 19 dispose de tout le potentiel pour être un lieu ressource sur le territoire. Ces propositions permettent également de générer des possibilités de partenariats en s'insérant dans les réseaux régionaux ou en conviant des institutions locales, nationales ou internationales. Par ailleurs, elles offrent d'autres espaces d'interventions pour les artistes, d'expression pour les chercheur·euses et d'appropriation pour les publics.

Dans cette programmation inspirée par l'apprentissage et la pédagogie critique, le projet culturel propose d'observer ce que « fait » l'art à travers un accueil hospitalier et attentif de la « pluriversalité ». À ce titre, **les archives de la programmation culturelle** sont importantes et nécessitent une réflexion en termes d'accès en ligne (Cf. partie C. Communication / Publications).

Ainsi dans le cadre du projet 2024-2027, la programmation culturelle conservera le triple objectif fixé précédemment soit :

- enrichir la perception des expositions par l'apport de disciplines connexes ;
- diversifier les publics en attirant des amateur·ices d'autres pratiques culturelles ou populaires ;
- et favoriser la mise en réseau local et les partenariats.

Cette dimension essentielle à la vie du centre d'art comme lieu hospitalier sera même augmentée comme en 2023 par l'organisation d'un « grand évènement » pour chacune des expositions au cours d'une demi-journée. Ce dernier pourra être festif à l'image de la traditionnelle CParty !, mais également réflexif ou performatif. Il sera proposé sous forme de carte blanche aux artistes, mais dans certains cas pourra également être confié à des groupes d'étudiant·es, aux membres du 19, Club ou d'autres usager·ères au gré des projets et des humeurs.

C) COMMUNICATION / PUBLICATIONS

I) PLAN DE COMMUNICATION ET SITE INTERNET

À la suite des importantes démarches engagées en 2020 concernant la communication, le projet du 19 en 2024-2027 est de maintenir et prolonger ces dernières :

- **Une nouvelle identité graphique** créée par un duo de graphistes et déclinée en interne sur tous les supports de communication, imprimés et numériques.

Cette dernière fonctionne encore très bien et est désormais bien identifiée et appropriée par les publics et différents partenaires.

- **Une refonte totale du site internet** a été réalisée en collaboration avec un développeur et les graphistes du 19. Il reste quelques éléments à approfondir tels que les usages de la section bonus, une meilleure valorisation des actions et de la programmation culturelle par le biais d'archives et éventuellement un travail sur une **section en anglais** compte tenu de la nouvelle programmation accueillant également davantage d'artistes européen·nes et internationaux·ales.

- **Le développement des réseaux sociaux et des newsletters** a été conséquent ces dernières années. Cependant la dimension chronophage de la communication numérique en général est à revoir : **rationalisation** et sélection des outils, partages des tâches en interne pour les réseaux sociaux, etc.

- **Les relations avec la presse locale** généraliste et culturelle ont continué à se développer et des **voyages presse nationaux** ont été organisés collectivement avec d'autres centres d'art du territoire (Crac Alsace à Altkirch, Espace multimédia Gantner à Bourogne, Kunsthalle à Mulhouse). Ce point reste à approfondir.

- **Le lancement d'une série de podcasts** du 19, Crac en partenariat notamment avec la radio en ligne à vocation nationale DUUU* Radio positionne désormais la communication du 19, Crac dans un autre registre de contenus éditoriaux récurrents. L'année 2023 constitue un premier test. A ce jour, l'équipe souhaite maintenir cette initiative pour les années à venir.

- **La visibilité à l'échelle du territoire d'implantation** : en lien avec la Ville de Montbéliard des mentions de la programmation du 19 dans le magazine municipal et ponctuellement dans l'agenda culturel lorsque les actions sont menées en lien avec des établissements municipaux sont établies. Des reposts sur les réseaux sociaux sont également programmés tout comme la

production d'évènements sur Facebook et/ou de contenus en concertation avec le 19 lorsque les liens avec la Ville sont forts. Les partenariats annuels portant sur l'affichage des expositions sur les panneaux de type sucettes permettent également une bonne visibilité sur le territoire. Ces dynamiques sont encore à systématiser et à approfondir à la fois avec la Ville mais également en lien avec Pays de Montbéliard Agglomération, particulièrement en 2024.

II) PUBLICATIONS

La production de contenu éditorial s'inscrit dans les missions des centres d'art labellisés d'intérêt national. Pour des raisons budgétaires ainsi que de stockage, le 19, Crac a fait le choix de développer de manière privilégiée les **Cahiers du 19** qui constituent la véritable revue du centre d'art, relatant, approfondissant et annonçant toutes ses problématiques artistiques et plus généralement ses activités.

Par ailleurs, comme toute édition produite par un centre d'art, les *Cahiers du 19* favorise la commande de textes à des critiques ou à des historien·nes de l'art, le soutien aux artistes et à leur pratique en travaillant un véritable contenu éditorial pouvant être diffusé et matière réflexive à propos de leur travail. Chaque cahier s'adapte ainsi aux expositions et aux désirs des artistes en conversation avec l'équipe du 19.

Les **coéditions** d'ouvrages monographiques restent envisageables quand elles représentent un intérêt durable pour la structure : soutien à une recherche historique, association du nom du 19 à un·e artiste reconnu·e, édition liée à un·e artiste exposant·e, etc. L'ambition de développer davantage d'expositions en co-production peut également être favorable au développement de cette activité.

En dehors de formats d'éditions « classiques » (catalogues d'exposition) et des *Cahiers du 19*, entre 2020 et 2023, le 19, Crac a accompagné la réalisation de nombreux **autres formats d'édition** notamment dans le cadre de sa collaboration avec l'Hérilab de la Médiathèque François Mitterrand d'Héricourt (fab lab dédié à la micro-édition artistique en sérigraphie ou risographie). Des micro-éditions restituant des résidences, des cartes postales et autres formats ont aussi été explorés. Cette démarche fortement liée à la forme des projets artistiques sera également maintenue et encouragée.

D'autres formes de publications sont aussi envisagées en association avec des initiatives indépendantes, revues ou journaux, qui pourraient consacrer un numéro à un projet porté par le 19.

D) FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

I) POURSUITE DES EFFORTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1) Le bâtiment

Le 19 est installé dans un bâtiment municipal. La Ville prête à titre gracieux le lieu. L'association du 19 a à sa charge ses fluides. Situé dans un ancien entrepôt qui, s'il est un très beau bâtiment patrimonial et un très bel écrin pour les œuvres, n'a pas été conçu pour cet usage. Il est par conséquent très énergivore et l'objet régulièrement de rénovations prises en charge par la Ville. Jusqu'en 2022, les dépenses en électricité représentaient 20 000 € de dépenses par an. Ce budget conséquent a encore augmenté en 2023 avec la crise énergétique. S'il ne sera probablement jamais possible de réduire radicalement ces dépenses (le chauffage a été coupé à l'hiver de l'année 2023 pour enrayer l'augmentation annoncée), il est en revanche possible

d'en améliorer quelque peu l'impact environnemental et financier, ainsi que l'efficacité pour le confort des salariés et des publics.

Un éclairage amélioré

Les ampoules halogènes, énergivores et coûteuses qui alimentaient l'éclairage des grandes salles n'étant plus produites, il était impératif de changer le système. Ainsi, l'éclairage du hall, de la grande salle et de la petite salle a été entièrement revu. De nouvelles suspensions LED et de nouveaux rails avec spots orientables ont été installés offrant un éclairage plus adapté à un lieu d'exposition.

Dans la mesure du possible, toutefois, l'équipe du 19 tend à réduire encore l'emploi de l'éclairage : espaces d'expositions complètement éteints en dehors de la présence du public ou aux périodes de l'année pouvant profiter de la lumière naturelle (été). La scénographie est pensée en conséquence.

Isolation et chauffage

Des efforts ont été faits dès 2019 grâce à une meilleure isolation de certaines parties de la toiture lors de sa réfection complète, mais une meilleure isolation des espaces d'exposition en mezzanine peut encore être étudiée.

L'actuel système thermostatique du chauffage au sol est très rudimentaire, voire défectueux, malgré un découpage de la surface en quatre parties distinctes. Il ne permet donc pas de garder une température constante et le lieu est souvent surchauffé ou au contraire trop froid. La Ville de Montbéliard mène actuellement une étude sur le sujet.

Il n'apparaît pas envisageable aujourd'hui de transformer complètement le système de chauffage du centre d'art. En dehors de la mesure radicale de la coupure entreprise en 2023 et qui se poursuivra sans doute encore à l'avenir, sont prévues :

- un meilleur équipement des équipes en vêtements et accessoires pour l'hiver ;
- la maintenance de convecteurs en salle pédagogique pour assurer un espace chauffé en direction des jeunes publics notamment ;
- la construction d'une « cabane » à l'accueil pouvant servir autant en hiver qu'en été. Elle fera l'objet d'une étude, avec réalisation éventuelle, en accord avec la Ville de Montbéliard.

Des filtres anti-UV et chaleur seront installés dans les meilleurs délais dans les parties verrières du bâtiment afin de barrer les UVA et d'espérer faire descendre la température l'été de 1 ou 2 degrés.

Scénographie et cimaise

Afin de continuer à réduire l'impact écologique des scénographies d'expositions, de mutualiser les ressources et de favoriser le réemploi, tout en maintenant la possibilité de transformer ponctuellement les espaces d'expositions du 19, l'équipe s'est lancée dans la conception d'une cimaise modulable. Celle-ci remplacera prioritairement la cimaise de l'entrée mentionnée précédemment. Cependant, sa modularité pourra permettre un jeu de hauteur, d'habillage et également d'emplacement au sein du centre d'art. Composée d'une structure en bois, elle pourra être recouverte de Fermacell, équivalent écologique du placoplâtre.

Elle sera réalisée avec le soutien de la DRAC au cours de l'année 2023 afin de permettre de concevoir une paroi aux dimensions maximales de 600 cm de long et de 480 cm de hauteur.

Parvis du 19, Crac

Dans le cadre des rénovations et aménagements régulièrement effectués pour le 19, son parvis fera l'objet d'une réflexion commune avec la Ville et ses services techniques et des espaces verts à compter de 2023 et jusqu'à horizon 2025. Une végétalisation d'une partie de celui-ci pourrait contribuer à l'effort collectif de lutte contre les îlots de chaleur en centre-ville. Cette réflexion ferait l'objet d'un projet artistique dédié dont les modalités sont à définir en accord avec la Ville de Montbéliard.

2) Recyclage des matériaux

Production des œuvres, scénographie et montage des expositions génèrent beaucoup de matériaux de rebut, auxquels s'ajoutent parfois des œuvres éphémères qu'il faut détruire en fin d'exposition. Afin de compenser le plus possible ce gaspillage, le centre d'art adhère à l'association mulhousienne L'art et la Matière en charge du recyclage de ces matériaux. Le 19, Crac peut ainsi tout à la fois recycler ses propres matériaux mais aussi en acquérir d'autres pour une somme modique, entre autres pour ses ateliers de pratique artistique.

Par ailleurs, l'apport en matériaux est raisonné à chaque exposition : travail en circuit court auprès des entreprises locales, récupération dans la mesure du possible et réemploi d'une exposition à une autre. Des prêts sont également effectués auprès d'Emmaüs pour certains objets parties prenantes d'installation mais à vocation non pérenne.

3) Informatique et obsolescence programmée

L'équipe du 19, Crac s'engage également à une meilleure gestion des outils numériques où quelques améliorations quotidiennes sont encore possibles :

- achat de matériel informatique uniquement de seconde main et recyclage des outils obsoletes quand ils ne peuvent être réemployés ;
- nettoyage régulier des archives numériques.

4) Transports

Les transports de personnes et d'œuvres ont été rationalisés au maximum. Les artistes et les intervenant·es sont désormais fortement incité·es à prendre le train dans la mesure du possible même lorsqu'ils viennent de l'étranger.

Dans le cas des artistes basé·es trop loin pour ce mode de transport, les séjours se font plus longs et en cumulé avec d'autres activités qu'ils peuvent mener en Europe.

Il en va de même pour le transport des œuvres. Elles sont prioritairement produites sur place ou alors font l'objet de transports partagés et concertés avec d'autres institutions ou en cumulant la gestion de plusieurs projets afin de n'effectuer qu'un seul voyage.

Nous avons par ailleurs pu installer avec l'accompagnement de la Ville de Montbéliard deux arceaux à vélos à l'entrée du centre d'art. Il s'agit d'une première étape en faveur de la promotion des modes doux auprès des visiteur·ses. A termes, des propositions de co-voiturage pourront également être suggérées.

5) Communication

Les impressions papier ont des coûts économiques et écologiques conséquents. Il est donc nécessaire de limiter l'utilisation de l'encre et du papier. Dans le cas du *Cahier du 19*, les usager·ères seront invité·es autant que possible à télécharger la publication. Le nombre

d'exemplaires imprimés ne cesse de décroître tout comme celui des invitations. Le 19, Crac ne produit plus de flyer ou d'affiche pour les événements.

6) Au quotidien

De plus, le 19 effectue au quotidien un tri très rigoureux de ses poubelles de bureau et de ses déchets ménagers. La vaisselle en plastique a été supprimée depuis longtemps au profit du carton recyclable ou des couverts en métal lavables. L'acquisition d'écocup a également été effective ces dernières années.

Les gestes de bon sens sont également de mise : éteindre les ordinateurs et les lampes en quittant le centre d'art, débrancher les multiprises, etc.

Dans la mesure du possible, goûters pour les enfants et repas de vernissage privilégient des produits bio et/ou en circuit court, favorisent la collaboration avec des traiteurs locaux, bannissent aliments transformés, sodas, etc. L'équipe s'oriente également vers des buffets uniquement végétariens à l'avenir.

II) L'ÉQUIPE DU 19, CRAC

Après une stabilisation de l'équipe du 19 au cours de l'année 2019, un départ et quelques nécessités de réajustement de l'organisation des ressources humaines ont pointé à l'arrivée de la nouvelle direction en octobre 2022.

Ainsi, le centre d'art a recruté en contrat annuel à durée déterminée un régisseur assistant à la suite de difficultés de trouver des régisseurs et régisseuses ponctuels à chaque exposition. Ce contrat permet ainsi d'offrir une stabilité à l'équipe régie et à ce nouveau salarié : le temps de travail à mi-temps sur l'année est basé selon le principe de la modulation pour répondre aux pics et décrues d'activités du lieu tout en permettant le versement d'un salaire mensuel.

Le poste de chargée de communication, actuellement à 80%, nécessite lui aussi un aménagement du temps de travail en raison du développement des outils de visibilité ainsi que des demandes de plus en plus chronophages des partenaires médias ces dernières années. Dans la mesure du possible, la direction du 19 tente de trouver des solutions pragmatiques et économiques pour offrir à terme un 100% à cette mission.

De manière générale, il est à noter que les faibles salaires et le manque d'espérance d'évolution de carrière ne facilitent pas la fidélisation des équipes. Des augmentations de salaires individuelles ou collectives sont envisagées afin de garder cette équipe dynamique, jeune et qualifiée. Mais la baisse des subventions de fonctionnement et l'augmentation du coût de la vie ne rendent pas cette tâche aisée. S'ajoutent également les difficultés de recrutement rencontrées aujourd'hui dans plusieurs secteurs professionnels. Les contrats à durée indéterminée ne sont plus particulièrement recherchés par les nouvelles générations et, ainsi, cet objectif de fidélisation des équipes sera sans doute également impactés à l'avenir pour cette raison.

En parallèle, nous rencontrons de plus en plus de difficultés à recruter des volontaires en service civique. Cette problématique a des conséquences sur l'organisation de l'équipe qui doit revoir sans cesse les plannings individuels pour assurer l'ouverture du lieu au public.

Deux autres objectifs sont visés par la direction pour les trois années à venir concernant l'équipe :

- inscrire le centre d'art dans le cadre d'une convention collective afin de pouvoir clarifier la gestion administrative et des ressources humaines. Adopter une convention permettra autant de mieux cibler les droits des salarié.es que de pouvoir faire évoluer leur salaire et leurs missions au regard d'une grille partagée et, enfin, de s'inscrire dans une logique de défense des métiers des centres d'art de manière collective et concertée.

- établir un plan de formation annuel (fortement impacté dans le cadre de la convention précédente par la pandémie) afin d'élargir les connaissances et compétences des membres de l'équipe. Les difficultés rencontrées précédemment par l'offre de formation en locale ont en partie été levées désormais par le développement des formations à distance. Sont prévues déjà à ce jour : formation en anglais pour la chargée de communication, formation au montage vidéo pour le régisseur, formation au FALC avec l'équipe du Crac d'Altkirch et formation collective de lutte contre les VHSS.

Il est à noter que l'équipe du 19, comme l'ensemble des professionnel·les du secteur, est attentive aux mutations actuelles rencontrées par les institutions, les pratiques et les métiers. Pour le moment le choix est fait de se former collectivement avec les qualités, savoir-faire, centres d'intérêt de chacun·e à propos des sujets suivants :

- question écologique (contenus artistiques, éco-responsabilité de la production, gestion quotidienne, rôle de l'institution d'être également vecteur d'informations auprès de ses usager·ères et partenaires) ;
- transitions numériques et innovation (éco-responsabilité numérique, choix des outils, mais également développement de contenus en ligne) ;
- mutations des lieux (investissement de l'espace public, nouvelles missions des institutions culturelles, renouvellement des modalités d'accueil et des usages) ;
- ingénierie culturelle incluant de multiples problématiques (droits culturels, participation, diversité) ;
- reconnaissance des métiers (fiches métiers) et formation continue en raison de la dimension « couteau suisse » de la plupart des postes.

A terme, cette dynamique interne d'auto-saisine de ces questions qui génère des débats et des formes d'auto-formation nécessite sans aucun doute la reconnaissance de cette création de communs d'apprentissage en perpétuel renouvellement qui pourrait être partagé et mutualisé avec d'autres professionnel·les.

III) FINANCES

Le budget prévisionnel pour ces trois prochaines reste dans la lignée du budget antérieur enregistré en 2023 suite à la baisse de subventions de la Ville de Montbéliard. Une exception est à noter en 2024, année exceptionnelle dans le cadre de la labellisation nationale du Pays d'Agglomération de Montbéliard en tant que Capitale Française de la Culture. A ce titre, PMA s'est engagé à soutenir le 19, crac avec une subvention supplémentaire exceptionnelle dont le montant est en attente au moment de la rédaction de la présente convention.

440 000 € de produits et dépenses sont envisagés environ chaque année. Nous ne sommes pas en mesure d'anticiper si d'autres subventions affectées viendront se greffer aux autres produits, mais nous espérons qu'il en sera le cas.

L'objectif est de maintenir les montants de dépenses artistiques (rémunérations des artistes, charges variables d'expositions et production d'œuvres) et ceux liés aux actions culturelles et pédagogiques. Il apparaît impossible aujourd'hui de réduire les frais de fonctionnement en raison de l'augmentation des charges d'énergie, des matériaux, et du coût de la vie (nécessitant ainsi une augmentation régulière des salaires de l'équipe).

Par ailleurs, à termes, et bien que l'ensemble de l'équipe du centre d'art soutienne bien entendu l'évolution de la grille de rémunérations des artistes préconisée par DCA, le centre d'art sera probablement contraint de réduire les enveloppes liées à la production des œuvres et des expositions afin de pouvoir répondre à ces nouvelles exigences et si les produits restent constants.

Pour ces raisons et afin de préserver l'équilibre, le 19, Crac cherche autant que possible à diversifier les sources de financements. A ce jour cependant les démarches se sont révélées la plupart du temps infructueuses. Plusieurs hypothèses sont avancées : manque de visibilité du lieu à une échelle nationale et internationale, réduction des mécénats en situation post-pandémique, mais également manque de temps et de compétence en interne pour pouvoir réaliser un réel travail de prospection.

L'objectif est de tenter de poursuivre malgré tout cette prospection au cours des trois années à venir par différents biais :

- Les co-financements de projets artistiques et culturels seront également recherchés : pass culture pour l'Éducation Nationale, partenariats avec l'enseignement supérieur, les associations ou d'autres institutions artistiques et culturelles à des fins de co-production.
- En fonction des besoins réels des projets, des sources de financements dédiées à la production pourront aussi être diversifiées en se rapprochant d'instituts étrangers pour les artistes concernées, en postulant à des appels à candidature pour des dispositifs liés à la mobilité, en recherchant des mécénats en nature et de compétences, et en s'adressant également à des fondations.

CONCLUSION

Pour résumer, voici quelques grands chantiers à mener pour le 19, Crac dans le cadre de cette convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027, au-delà des objectifs artistiques présentés en introduction au document :

A échéance 2024 : la formation des équipes et la création de nouveaux outils pour toucher de nouveaux publics qu'il s'agisse du développement de l'axe handicap (Facile à Lire et à Comprendre, LSF, etc.), de l'aménagement hospitalier du lieu pour les familles (baluchons, mise à disposition de mobilier spécifique ou espaces-temps pour les mères allaitantes) ou d'une ouverture vers l'international déjà effective dans la programmation (développements des outils de communication en anglais sur le site internet notamment).

A échéance 2027 : dans le cadre de l'anniversaire du 19, Crac (30 ans), un travail renforcé sera mené en interne autour des archives du centre d'art et la rénovation du parvis du 19 en collaboration avec une artiste et la Ville de Montbéliard.

De manière générale jusqu'en 2027 :

- Améliorer autant que possible les pratiques en matière de transition écologique
- S'impliquer davantage dans le réseau DCA afin de favoriser le rayonnement du centre d'art au niveau national
- S'associer davantage avec d'autres centres d'art ou institutions nationales ou internationales pour la co-production ou la diffusion des expositions produites au 19, Crac.

QUELQUES EXEMPLES DE PROGRAMMATION ARTISTIQUE

(en cours et sous réserve)

PROGRAMME FEVRIER 2024 – AOÛT 2026

7) AU 19, CRAC

2024 – une programmation fortement ancrée dans le territoire en écho avec « Un pas de côté » de Pays de Montbéliard Agglomération, Capitale Française de la Culture 2024.
Exploration de(s) commun(s).

8) *Cum Panis*

De 10 février 28 avril 2024

Une exposition collective rassemblant des pratiques artistiques internationales à propos du pain, de ses modes de production, de ses technologies, de ses écosystèmes et de ses multiples effets sociaux, politiques, économiques, symboliques, spirituels, culturelles et esthétiques.

Avec (liste en cours) : Maja Bajevic, Broudou Magazine, Grace Denis, Ymane Fakhir, Sameer Farooq, Ana Bella Geiger, Alison Knowles, Valeria Mata, Gordon Matta-Clark, Julia Morlot, Claude Ponti, Marie Preston, Lexie Smith, Louise Johansson Waite, etc

Co-curatrices : Grace Denis (artiste) et Adeline Lépine

Dans le cadre de l'exposition, Grace Denis réalisera également une résidence de territoire pour Pays de Montbéliard Agglomération Capitale de la Culture au Fort du Mont Bart et en lien avec les paysan·nes-boulangères de Franche-Comté.

Un soutien spécifique est envisagé pour la production artistique de l'artiste Canadien Sameer Farooq auprès de Arts Councils.

Les œuvres d'Ana Bella Geiger sont prêtées gracieusement par le Frac Lorraine.

2) *Bac à sable #2 Assemble*

De 1^{er} juin 2024 au 1^{er} septembre 2024

Depuis 2023, en période estivale, le 19, Crac propose de se transformer partiellement en aire de jeux offerte aux artistes et aux publics par le biais d'œuvres « bac à sable » à activer.

Bac à sable #2 est confié en 2024 au collectif pluridisciplinaire d'architectes, designers et artistes, **Assemble**, basé à Londres (Angleterre) et à Lausanne (Suisse).

Fondé en 2010, le collectif a développé une méthode de travail collaboratif démocratique visant à proposer des projets de différentes échelles en lien avec des questions sociales ou des écosystèmes (urbains, ruraux, etc...). Leur objectif est que leur intervention soit « utile » et qu'elle contribue à la mise en place de nouvelles écologies au sein des lieux ou territoires où iels interviennent.

L'exposition d'Assemble est envisagée avec le soutien du fonds Fluxus Art Project de l'Institut Français et de Luma Arles où les artistes sont intervenues récemment dans le cadre de l'aménagement d'un atelier-laboratoire.

3-4) Deux expositions monographiques : Gaëlle Cognée et Marie Lorenz

Du 27 septembre 2024 au 5 janvier 2025

Ces deux expositions visent à accompagner les publics dans un réapprentissage de leur territoire en l'appréhendant à travers l'altérité de deux artistes dont l'une vit à New York aux États-Unis et l'autre est implantée en Bourgogne (Côte d'Or) depuis plusieurs années.

Quoique les sujets dont elles traitent semblent très distincts (à la fois la figure de Jeanne d'Arc et celle du Loup pour Gaëlle Cognée d'une part, et les différents états d'exploitation de l'eau en milieu urbain pour Marie Lorenz d'autre part), les deux artistes sont liées profondément par leur méthode d'arpentage des territoires ainsi que leur pratique de collecte de savoirs, de matériaux et d'expériences vécues de ces derniers. En résulte des œuvres reposant sur le partage d'histoires individuelles et collectives dressant les contours de paysages communs qui parfois ne peuvent être décrits avec des mots.

L'exposition de Marie Lorenz est co-produite par Rib à Rotterdam (Pays-Bas).

L'exposition de Gaëlle Cognée fera l'objet d'une collaboration avec le Frac Franche-Comté lors d'un temps évènementiel. L'artiste projette des demandes de soutien en co-production auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la Fondation des Artistes.

9) Box de Noël

Du fin novembre 2024 à mi-janvier 2025

En 2024, le 19, Crac souhaite poursuivre son invitation annuelle aux jeunes diplômé.es des écoles d'art de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand Est à réaliser une œuvre dans la vitrine, en écho aux Lumières de Noël de la Ville de Montbéliard.

La Box de Noël a été initiée en 2017. Espace vitrine atypique, la Box du 19 est particulièrement identifiable et visible, notamment depuis la gare.

Pensée comme un « cadeau » offert à toutes les usagères et tous les usagers de la Ville, la Box de Noël pourra constituer une invitation à penser Noël « à la Montbéliarde » en proposant chaque année une œuvre en lien avec l'histoire de Tante Arie, toujours dans le cadre des Lumières de Noël. Jouant de la proximité du 19 avec le château des ducs de Wurtemberg, cette proposition invite les artistes à se plonger dans l'histoire de la commune, ses liens avec l'Allemagne et le parcours d'une femme devenue une figure majeure du folklore.

2025 – Pratiques de la négociation. Les 30 ans du 19, Crac.

6-7) Deux expositions monographiques :

Ricardo Basbaum & Marcia X

Kelly Weiss (à confirmer)

Février – avril 2025

Ricardo Basbaum est un artiste et écrivain, né à São Paulo et vivant à Rio de Janeiro au Brésil. Son travail a été présenté au 19, Crac dans le cadre de l'exposition (Con)Vivências en 2019. L'une de ses œuvres avait alors été proposée à l'activation par le public. Elle s'intitule *Voulez-vous participer à une expérience artistique ?* et sera à nouveau activée à l'occasion de cette première exposition monographique en France.

Ricardo Basbaum investit l'art comme une plate-forme d'intermédiation permettant l'articulation des expériences sensorielles, de la sociabilité et du langage. Depuis la fin des années 1980, il développe un vocabulaire spécifique, qu'il applique de manière différente à chaque nouveau projet. Pour l'artiste, « les œuvres d'art ne devraient pas être une fin en soi (l'autonomie absolue), mais devraient tisser des liens concrets (réels) avec le monde extérieur : ce désir de connexions – entièrement tourné vers les relations qui nous entourent (c.-à.-d. externes) – signifie que le plaisir des sens dépend des relations qui se nouent, et non pas d'une expérience purement esthétique ».

Ricardo Basbaum questionne ainsi le rôle des artistes, mais également des institutions, ainsi que les conditions de production des œuvres qu'il considère comme des négociations. Également enseignant, il est considéré comme l'un des artistes pivot de l'art Brésilien contemporain par la nouvelle génération d'artistes, notamment en raison de sa conceptualisation de la notion d'« artiste-etc », condition des artistes contemporaines.

Exposition co-produite avec la Galeria Jaqueline Martins, Sao Paulo/Bruxelles et la Reijssakademie, Amsterdam. Autres partenariats en cours de prospection.

2025 correspond également à l'anniversaire des 20 ans de la mort de l'artiste carioca **Márcia Pinheiro de Oliveira**, performeuse et artiste visuelle brésilienne connue sous le pseudonyme Márcia X. Ses performances, vidéos et installations abordent les thèmes de la sexualité, de l'érotisme, de la consommation, de l'enfance et de la religion. Elle est également la co-autrice d'un grand nombre de performances d'avant-garde réalisées en collaboration avec le poète Alex Hamburger qui ont interrogées entre 1985 et 1990 l'existence des « artistes » dans un contexte socio-economico-culturel, soit, écrit Basbaum « post-crise pétrolière, pré-guerre du Golfe, c'est-à-dire dans une période d'euphorie économique conservatrice qui a précédé la prise de conscience du simulacre communicationnel – le tout au milieu de l'ouverture politique réactionnaire, « lente et graduelle » du Brésil ». Dans le cadre de son exposition individuelle, Ricardo Basbaum souhaite rendre visible également le langage inventé des deux artistes : toujours à l'écoute de l'actuel et du présent, conscients des contours des situations, « des lignes d'ombre du non-dit ou de l'articulé à mi-voix » qui conserve des accents très fortement contemporains.

En parallèle de l'exposition de Ricardo Basbaum, la mezzanine est confiée à une jeune artiste originaire du territoire.

A ce jour, l'artiste pourrait être **Kelly Weiss** qui a grandi à Belfort. Elle vit et travaille à Strasbourg et a été formée à l'HEAR.

« Ma pratique de la peinture se constitue par des prélèvements puis des déplacements de surfaces, matériaux et gestes issus de mon quotidien.

Au travers d'expériences, j'ai été amenée à changer mon regard sur le medium pictural, et mon appréhension de ce medium a également modifié ma vision de mon environnement. C'est à partir de cet apport mutuel que ma pratique se déploie. Tout du long, je traverse des espaces et des territoires dans lesquels je prélève ou encre. Mes projets picturaux ont vocation à s'inscrire *in situ*, c'est dans un dialogue avec le lieu qu'ils déploient toute une partie de leur sens. »

10) Bac à sable #3

**Dans le cadre de la Biennale Bien Urbain avec co-commissariat de Juste Ici
Juin – août 2025**

Depuis 2023, en période estivale, le 19, Crac propose de se transformer partiellement en aire de jeux offerte aux artistes et aux publics par le biais d'œuvres « bac à sable » à activer.

Interrogeant les liens entre le centre d'art et l'espace public, les expositions « bac à sable » se prête à l'invitation formulée auprès d'architectes, d'urbanistes, designers et d'artistes ayant pour habitude d'investir des lieux extérieurs et de s'attacher à l'appropriation des espaces par les publics.

Dans le cadre de la nouvelle édition de *la Biennale Bien Urbain – art dans (et avec) l'espace public* en juin à Besançon, le 19, Crac propose d'inviter le collectif Juste Ici (commissaire de l'évènement) à investir le centre d'art comme l'un des lieux de ce festival et à inviter une ou deux artistes de leur choix.

9) Espaces sonores

**Co-production Le 19, Crac / FRAC Franche-Comté avec la Biennale Son
artistes associées : Annika Kahrs & Louis d'Heudières (à confirmer)
Sept. 2025 – janvier 2026**

Invitation à l'artiste allemande Annika Kahrs et au compositeur franco-britannique Louis d'Heudières afin de présenter leur travail en regard d'œuvres choisies au sein de la collection du FRAC Franche-Comté.

10) La Box de Noël

Nov. 2025 – janv. 2026

2026 – l'humeur, l'émotion, les états d'âme, l'époque

11) *Combien de temps dure un écho ?*²

Co-commissariat de Violeta Janeiro Alfageme (à confirmer)

Février – avril 2026

Liste d'artistes en cours de réflexion : Colita, Pilar Aymerich, Mireia Sentís, Marisa González, Ana Teresa Ortega, Anna Turbau, Martha Graham, María Casarés, Armand Gatti, Olivia Hernaiz....

*Combien de temps dure un écho ?*² est une exposition recontextualisant en France un projet de recherches de la commissaire espagnole Violeta Janeiro Alfageme présenté en 2023 lors de la Biennale Fotonoviembre de Tenerife à l'Espacio de las Artes. Ce projet explore les conséquences de 40 ans de dictature en Espagne à partir de productions artistiques de femmes artistes ou d'artistes non binaires nées dans les années 40. Il s'attache à une exploration du passé et de ses fantômes et tente de montrer comment des personnes ont maintenu une pratique artistique, mais également développées des théories féministes, dans un contexte qui ne leur était pas favorable : ni au temps de la dictature, ni après. En effet, non intégrées à l'histoire de l'art après coup, ces œuvres sont davantage observées comme des traces documentaires et sociologiques, les maintenant ainsi à la marge alors que leurs sujets et médium restent d'une fulgurante contemporanéité et une source d'inspiration pour d'autres artistes des nouvelles générations. Celles-ci sont traversées par des sujets tels que la maternité, le corps, le travestissement, l'émancipation, l'appropriation de l'espace public ou encore le vie quotidienne ouvrière.

Repensée ici dans un contexte français avec pour point de départ les familles espagnoles réfugiées à Montbéliard pendant la guerre civile, et pour certaines employées chez Peugeot comme l'Oncle Salvador d'Armand Gatti, l'exposition développe ces différents axes en mettant en dialogue des œuvres créées par des artistes issues de différentes communautés et origines géographiques, et ayant toutes comme connivence première l'art comme refuge.

12) Bac à sable #4

Nefeli Papadimouli (à confirmer)

Juin – août 2026

Croyant en la capacité de l'art à redimensionner notre perception et notre sensibilité, Nefeli Papadimouli conçoit ses œuvres comme des exercices de pensée et d'empathie. Les gestes précis finissant souvent en des formes abstraites invitent à un engagement social, profond et subliminal. Utilisant la sculpture et l'installation afin d'inviter performeur·euses et publics dans des actions impliquant le consentement à « être » partie de l'œuvre comme condition de son existence, l'artiste remplace l'acte d'interprétation à l'acte d'expérimentation pour créer une expérience individuante pour le public.

Les actions proposées encouragent la tendresse et tentent de générer l'affection et l'empathie en passant principalement par une communication corporelle, non-verbale. Ces expériences explorent les tensions formées dans « l'espace entre » les relations, les instants transitoires de la rencontre et la perception du soi et de l'Autre.

II) HORS-LES-MURS

11) Gaëlle Foray

Exposition suite à résidence Excellence Métiers d'Arts

Ecole d'art de Belfort Gérard Jacot + commerces de Montbéliard

De mai à juin 2024

Cristaux, coraux, gravats, coquillages, plaques de goudron, géodes... Naturelles ou produites par l'Homme, récentes ou multimillénaires, les pierres sont omniprésentes dans les explorations artistiques de Gaëlle Foray. Des pierres qu'elle cueille lors de ses pérégrinations sur le Plateau d' Hauteville, situé au cœur du Bugey, dont elle arpente et étudie le paysage où elle vit depuis 2004. Un paysage qui l'inspire, nourrit ses réflexions et expérimentations plastiques, tout en lui fournissant la matière première de ses créations. Telle une éco-anthropologue ou géo-archéologue, Gaëlle Foray observe les transformations du territoire dont elle prélève des éléments comme des fossiles vieux de 155 millions d'années de l'ère secondaire qu'elle associe à des morceaux de gravats, qui disent l'impact écologique de nos modes de production.

2) Pourquoi pas ?!

Inauguration du projet artistique commun à Champvallon

Sortie de résidence avec le Centre Social La Lizaine à Bethoncourt

Août 2024

Pourquoi Pas !? est un collectif d'architectes qui regroupe depuis 2014 des praticien·nes issues de différentes disciplines autour d'une volonté commune d'envisager la pratique architecturale comme vecteur de transmission et de projection collective. Sous le statut d'association loi 1901, le collectif développe des projets de la conception à la construction, en laissant le processus s'enrichir d'implications diverses et non-planifiées. Dans cette démarche, les projets sont dès que possible co-conçus, voire co-construits avec les habitantes qu'ils désignent comme un collectif via l'expression « maîtrise d'usage ».

12) Léa Bouttier

Exposition suite à résidence Artistes Plasticiens au Lycée

Ecole d'art de Belfort Gérard Jacot

De fin octobre à mi-décembre 2024

Léa Bouttier travaille la sculpture, la vidéo et la performance. Les formes qu'elle produit découlent de l'étude de notre regard face aux indices et comment, de ceux-ci, s'amorcent des récits. C'est son intérêt pour les fragments, les traces et leurs interprétations qui l'a menée à ces problématiques. Qu'est-ce qui fait signe ? Comment ces éléments sont-ils liés ? La question du récit s'est posée d'elle-même. Aussi, ses formes s'appréhendent comme une série de pistes et de fictions à tisser. Sans être narratives, elles en offrent des possibilités. La sculpture considérée comme un art de l'espace en contradiction avec la performance, devient un art du temps. Les formes engendrent des gestes et des postures et finalement : la sculpture ne serait-elle pas un objet comme un autre ?

13) Jean-Xavier Renaud ou Rémy Drouard (à confirmer)

Résidence puis contribution à l'Ecole d'Été 2024 – pratiques de sabotage

Maison de Sésame à Béthoncourt (et 19, Crac)

Mai & Juin 2024

14) Annika Kahrs (à confirmer)

La tournée des temples du Moloco – Temple Saint-Martin, Montbéliard

Septembre 2024

Contribution au projet du Moloco d'organiser une tournée des temples du Pays d'Agglomération de Montbéliard en y proposant des expériences artistiques inattendues.

15) 30 ans du 19, Crac – projets Hors-les-Murs (à confirmer)

Au cours de l'année 2025

- Exposition en collaboration avec l'ASCAP à partir du fonds de l'artothèque et de la discothèque de la Médiathèque de Montbéliard (deux collections ayant été abritées historiquement au 19 avenue des alliés avant la création du 19).

- Les films du CIV au cinéma le Colisée. En hommage à la Manifestation internationale de vidéo et de télévision de Montbéliard (1982-1992)

- Réactivation d'un projet artistique historique du 19, Crac depuis sa création, choisi par le 19 Club

- *Looking for Jean-Pierre* commande artistique sous la forme d'un parcours dans l'espace public en lien avec différent.es commerçant.es.
- Le 19, Crac au marché de Noël

16) Pôle Position

19, Crac x Hôtel Beurnier Rossel
De septembre à décembre 2025

Co-commissariat d'une exposition Pôle Position (dispositif du Réseau Seize Mille en faveur des jeunes artistes de la région Bourgogne-Franche-Comté) entre le 19, Crac et les musées de Montbéliard.

17) Olivia Hernaiz

Exposition suite à résidence Artistes Plasticiens au Lycée
Ecole d'art de Belfort Gérard Jacot
De fin octobre à mi-décembre 2025

« Collectionner est une pathologie dont je souffre volontiers. A travers l'assemblage de matériaux – idées de passants, maisons abandonnées, logos politiques, slogans de banque et fables – je déconstruis les croyances collectives. Ma pratique est multiple. De la peinture à l'impression, l'installation et le son, je choisis le médium approprié au projet.

Le dialogue est au cœur de mon travail. Mes projets sont des excuses pour converser avec les autres. Ces discussions ont débuté lors du projet *Brussels Anti-Demolition Campaign*. J'ai ensuite approfondi le dialogue à travers des procédés participatifs : *Would you like to make my portrait ?* Questionne la notion de talent ; *I had no idea* se penche vers la paternité collective ; et le jeu *Art & and My Career* nous met dans la peau des femmes, actrices du monde de l'art. »

ANNEXE II

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs
Accès pour tous à l'offre culturelle	Augmenter la fréquentation	Fréquentation totale
	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC
		Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes
		Partenariats pour la mise en œuvre d'actions EAC en faveur des enfants et des jeunes
Soutien à la création artistique	Favoriser la création des œuvres	Nombre de commandes, acquisitions et productions aidées
	Accompagner le parcours professionnel des artistes	Nombre d'artistes soutenus pour la 1ère fois dans la programmation
	Promouvoir la rémunération des artistes	Part du budget consacré à la rémunération artistique
Situation financière	Développer les ressources propres	Taux de ressources propres
	Maîtriser les charges fixes	Evolution des charges fixes
Accès pour tous à l'offre culturelle	Diffuser d'avantage les œuvres	Nombre de manifestations hors les murs, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires des DRAC
Soutien à la scène française	Encourager la représentation des artistes de la scène française	Part des artistes de la scène française dans l'accès à la programmation (dont les œuvres ont été exposées, produites, acquises)
Collection d'œuvres d'art numérique	Diffuser d'avantage les œuvres	nombre d'œuvres diffusées
Parité/ diversité	Encourager la parité dans les structures	Part des femmes dans l'accès à la programmation (dont les œuvres ont été exposées, produites, acquises)
Détail indicateurs de parité		
CAC	Soutien à la création artistique	Proportion de jours de résidence attribués à des femmes
		Proportion de femmes dont les œuvres ont été produites
	Programmation et diffusion artistique	Proportion de femmes dont les œuvres ont été exposées
		Proportion de femmes dans la programmation culturelle (ateliers, conférences, etc.)
	Acquisitions d'œuvres	Proportion de femmes dont les œuvres ont été acquises

A ces indicateurs imposés, le 19, Crac propose, en accord avec la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, d'en ajouter deux autres en lien avec la transition écologique (inspirés de la Boussole de l'Art Citoyen de la Fondation Carasso) afin de valoriser ses activités en la matière :

1. Ecologie et médiation

Impacts attendus	Parties prenantes impliquées par notre action	Indicateurs d'activité	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'effet long terme
Ecologie et médiation : dynamisation de la vie citoyenne et culturelle sur le territoire en lien notamment avec la transition écologique. Contribution du centre d'art à la valorisation du territoire et notamment de ses spécificités écologiques. + création de liens, développement des capacités sociales et civiques, création d'un sentiment d'appartenance + apprentissage de la diversité, de la biodiversité sur son territoire, expérience de la mixité sociale, de l'intergénérationnel, de l'interculturel + amélioration de l'image du territoire, réappropriation du territoire	Les Habitant.es du territoire	Nombre d'habitant.es du territoire sensibilisé.es	%du public touché dans le cadre de médiation spécifique revenant au 19, Crac pour les évènements ou restitutions	Nombres de nouveaux projets en lien avec les questions territoriales, culturelles et la biodiversité impliquant les habitant.es et fidélisation de ces publics à plus long terme.

2. Questionnement et évolution des pratiques des équipes et des partenaires au regard de la transition écologique

Impacts attendus	Parties prenantes impliquées par notre action	Indicateurs d'activité	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'effet long terme
Questionnement et évolution des pratiques des équipes et des partenaires au regard de la transition écologique : + pérennisation des projets expérimentaux et innovants + réduction de l'emprunte carbone matériaux et transports + appropriation de nouvelles pratiques, transmission et acquisition de savoir-faire + changement de posture professionnelle, intégration de projets artistiques en lien avec la transition écologique + développement des partenariats locaux en circuit courts, création d'une dynamique	L'équipe du 19, Crac et ses partenaires opérationnels	% de membres de l'équipe impliqués et selon quelles modalités % de partenaires impliqués et choisis dans ce cadre	% de membres de l'équipe qui ont fait évoluer leur pratique au cours de l'exercice % de partenaires prêts à reconduire leur collaboration	% de membres de l'équipe qui ont maintenu leurs nouvelles pratiques au-delà de 6 mois de mise en place % de partenaires qui ont effectivement reconduit leur collaboration sur deux ans

ANNEXE III
BUDGETS PRÉVISIONNELS

Budget Analytique												
Charges	Optes	2024	2025	2026	2027	Produits	Optes	2024	2025	2026	2027	
Dépenses de structure		237 000 €	237 000 €	237 000 €	237 000 €	Subventions		503 000 €	432 000 €	432 000 €	432 000 €	
Masso salariale	64	164 005 €	164 005 €	164 005 €	164 005 €	Ministère de la culture subvention de fonctionnement		170 000 €	170 000 €	170 000 €	170 000 €	
Frais de fonctionnement						Ministère de la culture subvention affectée à l'action culturelle		15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
dont achats de marchandises et fournitures	60	34 400 €	34 400 €	34 400 €	34 400 €	Ministère de la culture subventions affectées		19 000 €	19 000 €	19 000 €	19 000 €	
dont services extérieurs	61,62	35 795 €	35 795 €	35 795 €	35 795 €	Région subvention de fonctionnement		85 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	
Impôts et taxes	63	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	Région subvention affectée						
Charges financières et bancaires	66					Département subvention affectée						
Charges exceptionnelles, autres charges de structure	67					PMA subvention de fonctionnement		35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	
Autres charges de gestion						PMA subvention affectée		78 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	
						Ville de Montbéliard subvention de fonctionnement		94 500 €	94 500 €	94 500 €	94 500 €	
						Ville de Baillfort subvention de fonctionnement		5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	
						Ville de Baillfort subvention affectée		1 000 €				
Dépenses artistiques		203 690 €	138 990 €	138 990 €	138 990 €	Recettes propres		22 950 €	22 450 €	22 450 €	22 450 €	
Rémunération d'artistes, droits d'auteur		50 330 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	Prestation de service						
Charges variables des expositions		41 250 €	28 145 €	28 145 €	28 145 €	Marché public		14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	
Masso salariale		44 295 €	44 295 €	44 295 €	44 295 €	Résidence, exposition		3 550 €	3 050 €	3 050 €	3 050 €	
Charges de production d'oeuvres		46 475 €	24 500 €	24 500 €	24 500 €	Participation service civique		1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	
Dépenses d'acquisition d'oeuvres		0 €	0 €	0 €	0 €	Billétoffe						
Autres activités artistiques						Mécénat, bourse		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
Résidences (Hors honoraires et production d'oeuvres)		13 870 €	7 650 €	7 650 €	7 650 €	Éditional, produits dérivés	7075	1 900 €	1 900 €	1 900 €	1 900 €	
Masso salariale		7 500 €	6 400 €	6 400 €	6 400 €	Bar, restauration	7071					
Dépenses liées à l'action culturelle		77 090 €	79 280 €	79 280 €	79 280 €	Autres recettes propres		1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	
Masso salariale						Recettes financières, recettes exceptionnelles	79,77	800 €	800 €	800 €	800 €	
Masso salariale		61 435 €	61 435 €	61 435 €	61 435 €	Produits financiers		800 €	800 €	800 €	800 €	
Autres charges d'actions culturelles		15 625 €	8 825 €	8 825 €	8 825 €							
Dotations aux amortissement et aux provisions		9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	Rapports sur provisions	78					
Total charges		526 750 €	455 250 €	455 250 €	455 250 €	Total produits		526 750 €	455 250 €	455 250 €	455 250 €	

ANNEXE IV
DONNEES D'ACTIVITE

Voir Annexe VIII bilan d'activités

ANNEXE V

DONNEES D'EMPLOI

GRILLE EMPLOI LABELS ARTS PLASTIQUES							
Document de travail							
Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
CDI total							
dont :							
CDI (fonctions support)							
administration							
maintenance/entretien bâtiment							
CDI (activités artistiques et culturelles)							
expositions							
collection/diffusion							
médiation/publics							
documentation/communication							
CDI (artistes)							
CDII							
CDD de droit commun total							
CDD de droit commun (fonctions support)							
CDD de droit commun (activités artistiques et culturelles)							
CDD de droit commun (artistes)							
CDDU							
CDDU (artistes)							
TOTAL CDDU							
TOTAL EFFECTIF							
taux CDDU/TOTAL EFFECTIF							
Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.							
(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail							

ANNEXE VI
DONNEES DE PARITE

Voir Annexe VIII bilan d'activités

ANNEXE VII
Années 2024 - 2027
LES CONTRIBUTIONS NON FINANCIERES DE LA VILLE DE MONTBELIARD

TITRE 1 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

A - DESIGNATION

La Ville de Montbéliard met à la disposition de l'association, qui l'accepte, des locaux (cf plans joints) situés :

- **19 Avenue des Alliés** composé de :

Rez-de-chaussée :

- salles d'exposition	346,52 m ²
- salle pédagogique	53,14 m ²
- salle vidéo	39,40 m ²
- sanitaires	6,26 m ²
- Voies de circulations	50,34 m ²

Total	495,66 m²
--------------	-----------------------------

Rez-de-Chaussée + 1,60m :

- Salles d'exposition	133 m ²
- Régie	46,26 m ²
- Rangement	3,51 m ²
- Escalier	2,14 m ²

Total	184,91 m²
--------------	-----------------------------

Mezzanine :

- bureaux	50,61 m ²
- Mezzanine	66,19 m ²
- Escalier	6,53 m ²
- Escalier	2,63 m ²

Total	125,96 m²
--------------	-----------------------------

bocal :

- bocal	12,46 m ²
- Cuisine	6,20 m ²
Total	18,66 m²

Bureau **24,59 m²**

soit une surface totale de **849,78 m²** conformément aux plans joints.

- **12 Rue Renaud de Bourgogne** (Centre Lou Blazer) : un local de stockage d'une superficie de 29,00m² ainsi qu'un SAS de 5 m².

- **26 Faubourg de Besançon** (Centre de Conférence Saint-Georges) : 2 chambres d'artistes avec sanitaires pour une surface respective de 20 m² et 45 m²

B – REDEVANCE

La mise à disposition des locaux est consentie et acceptée à titre gratuit.

Toutefois, il est indiqué que pour l'année 2023

- la valeur locative du 19 Avenue des Alliés est de 44 786,41 €
- la valeur locative du 12 Rue Renaud de Bourgogne est de 452,40 €
- la valeur locative du 26 Faubourg de Besançon est de 6 400,55 €

Ces valeurs locatives feront l'objet d'une revalorisation annuelle automatique au 1^{er} janvier en fonction et dans les limites des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE ou de tout autre indice qui s'y substituerait. La revalorisation interviendra pour la première fois le 1^{er} janvier 2024.

Pour l'application de cette clause, les parties conviennent que :

- L'indice de base est celui du 1^{er} trimestre 2023 : 2 077
- L'indice de révision sera le dernier indice connu au jour anniversaire de la revalorisation

Toutefois, la valeur locative ne pourra pas être inférieure à la valeur locative initiale.

C - CHARGES DE FONCTIONNEMENT

- Immeubles situés 19 avenue des Alliés et 12 Rue Renaud de Bourgogne :

Il est formellement convenu que l'association prend en charge les frais fluides/énergie individualisés : électricité, eau, téléphone, chauffage.

Elle prendra en charge tous les frais de fonctionnement liés aux différents équipements techniques existants : alarme anti-intrusion, élévateur PMR, installations de climatisation et installations de sécurité tels l'éclairage de sécurité, le désenfumage, les extincteurs, la centrale incendie etc...

L'exploitant financera l'abonnement, la consommation, la maintenance ainsi que la vérification des installations et leur contrôle réglementaire. L'exploitant prendra en charge l'entretien ménager des locaux.

En l'absence de compteurs individualisés, la Ville de Montbéliard facturera les frais de fonctionnement par remboursement des factures, ou suivant relevé de sous-compteur ou au prorata de la surface occupée ou du volume chauffé.

La Ville de Montbéliard s'engage à prendre en charge les réparations, l'entretien qui sont habituellement à la charge du propriétaire.

- Immeuble situé 26 Faubourg de Besançon :

L'association prend en charge les dépenses de nettoyage et d'entretien courant des deux chambres (excepté lors d'une utilisation par la Ville de Montbéliard ou d'autres associations). Elle procédera à cet entretien avec son propre personnel ou par l'intermédiaire d'une société.

La Ville de Montbéliard, propriétaire des lieux, s'engage à :

- prendre en charge les réparations, l'entretien qui sont habituellement à la charge du propriétaire
- prendre en charge les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage
- procéder à l'achat d'équipement mobilier et ce, dans la limite de ses budgets

Dans tous les cas, l'association est responsable de la sécurité et la surveillance des lieux mis à disposition.

D - CHARGES ET CONDITIONS GENERALES

L'occupation aura lieu sous les clauses et conditions suivantes que l'association s'oblige à exécuter et à accomplir :

L'association prendra les lieux dans l'état où ils trouvent au moment de l'entrée en jouissance.

Elle devra les entretenir pendant toute la durée de la convention et les rendre en bon état de réparations locatives et d'entretien lui incombant notamment du fait des dégradations survenues de son fait ou du fait des personnes dont elle a la responsabilité, à moins qu'elle ne prouve qu'elles ont eu lieu par suite de vétusté, malfaçon, vice de construction ou par cas de force majeure, par faute de la Ville de Montbéliard ou par le fait d'un tiers qu'elle n'a pas introduit dans les locaux ;

L'association devra jouir des lieux mis à disposition suivant la destination qui leur a été donnée sans rien faire qui nuise à la tranquillité des voisins et à la bonne tenue des locaux ;

L'association ne pourra faire aucune transformation des lieux mis à la disposition ou des équipements mentionnés au contrat, sans l'accord exprès et écrit de la Ville de Montbéliard ; à défaut elle devra laisser, à la fin de la convention, dans l'état où ils se trouvent, sans pouvoir réclamer aucune indemnité, les décors, embellissements et autres travaux qu'elle aura fait faire, à moins que la Ville de Montbéliard ne préfère demander le rétablissement des lieux en leur état primitif, aux frais de l'association ;

L'association devra laisser exécuter dans les lieux mis à disposition les réparations d'amélioration ainsi que les travaux nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux mis à disposition sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 1724 – alinéas 2 et 3 du Code Civil ;

L'association devra entretenir en bon état les canalisations intérieures, les robinets d'eau, les canalisations et appareillages électriques ou de gaz ;

L'association devra faire ramoner, à ses frais, aussi souvent qu'il sera nécessaire ou prescrit par les règlements administratifs, les cheminées ou conduits de cheminée et faire entretenir régulièrement et au moins une fois par an tous les appareillages et installations diverses pouvant exister dans les lieux mis à disposition ;

L'association devra laisser la Ville de Montbéliard visiter les lieux et les faire visiter chaque fois que cela sera nécessaire pour l'entretien, les réparations et la sécurité de l'ensemble, elle s'engage à prévenir immédiatement la Ville de Montbéliard de toutes dégradations qu'elle constaterait dans les lieux mis à disposition, entraînant des réparations à la charge du propriétaire. Au cas où l'association manquerait à cet engagement, elle ne pourrait réclamer aucune indemnité à la charge de la Ville de Montbéliard et serait responsable envers elle de l'aggravation du dommage, survenu après la date à laquelle elle l'a constatée ;

L'association devra acquitter exactement tous les impôts et satisfaire à toutes les charges de ville et de police dont les locataires sont ordinairement tenus de manière à ce que la Ville de Montbéliard ne soit pas inquiétée ni recherchée à ce sujet ;

L'association devra se conformer aux usages en vigueur, aux règlements de police ainsi qu'à tout règlement intérieur ;

L'association répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée de son occupation à moins qu'elle ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure ou par la faute de la Ville de Montbéliard ;

L'association devra faire son affaire personnelle des divers préjudices qui lui seraient causés dans les cas ci-dessus énoncés, et généralement, dans tous autres cas fortuits ou de force majeure, sauf son recours contre qui de droit, la responsabilité de la Ville de Montbéliard ne pouvant en aucun cas être recherchée ;

L'association devra s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable contre l'incendie, les risques locatifs, les recours des voisins, les dégâts des eaux, les explosions de gaz, de bris de glace et, généralement, tout risque quelconque susceptible de causer des dommages à l'immeuble ou aux objets mobiliers, aux matériels. Elle devra maintenir et renouveler ses assurances pendant toute la durée de son occupation, acquitter régulièrement les primes et cotisations et en justifier à toute réquisition de la Ville de Montbéliard ;

L'association devra déclarer immédiatement à la compagnie d'assurance et en informer en même temps la Ville de Montbéliard, tout sinistre ou dégradation se produisant dans les lieux mis à disposition sous peine d'être rendu personnellement responsable du défaut ;

La Ville de Montbéliard ne garantit pas l'association et par conséquent décline toute responsabilité dans les cas suivants :

- en cas de vol, cambriolage ou autres actes délictueux, et généralement de tous troubles apportés par des tiers par voie de fait,
- en cas d'interruption dans le service des installations de l'immeuble (eau, gaz, électricité et tous autres services), provenant soit de l'administration ou du service concessionnaire, soit de travaux, accidents ou réparations, soit de gelées, soit de tous autres cas, même de force majeure,
- en cas d'accident pouvant survenir dans les lieux mis à disposition,
- dans le cas où les lieux mis à disposition seraient inondés ou envahis par les eaux pluviales ou autres fuites ;

E - CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX LOCAUX 26, FAUBOURG DE BESANCON

Les chambres d'artistes sont mises à la disposition de l'association et placées sous sa responsabilité pour l'hébergement, à titre temporaire, d'artistes ou d'intervenants issus des ateliers d'artistes ou travaillant en collaboration avec l'association.

L'hébergement, le cas échéant, d'autres personnes autres que celles citées ci-dessus devra être soumis à l'approbation de la Ville de Montbéliard.

La priorité d'occupation revient à l'association. Cependant, la Ville de Montbéliard est susceptible d'occuper les locaux pour ses propres actions ou pour celles d'associations agissant dans le cadre de l'animation culturelle de la cité, lorsque le planning le permettra.

Leur surface permet l'accueil d'un couple dans chacune d'elles.

La mise à disposition de ces deux chambres pour un maximum de quatre personnes (pour les deux chambres) est donc définie pour un usage d'hébergement uniquement.

La prise de repas, excepté une tolérance pour le petit déjeuner est donc totalement exclue dans le cadre de cette occupation.

Choix des artistes et planning d'occupation

L'association choisit les artistes susceptibles d'être hébergés dans les locaux ainsi définis et communique ses coordonnées et la période d'occupation des locaux à la Ville de Montbéliard.

Un bilan d'occupation précis (durée d'occupation, qualité des personnes hébergées et cadre de leur intervention, structure à laquelle les chambres sont mises à disposition le cas échéant, ...) est communiqué à la Ville de Montbéliard et joint à la demande de subvention ou sur simple demande.

Engagements réciproques des deux parties

L'association, responsable des lieux, s'engage à :

- prendre soin des locaux et à assurer, au nom des artistes, la sécurité des lieux, notamment en matière de prévention contre l'incendie, de dégâts des eaux, de protection contre le vol ;
- à établir et à faire respecter, à cet effet, un règlement à l'intention des occupants. Ce document qui sera approuvé par la Ville de Montbéliard comprendra entre autres des dispositions ayant pour objectif de ne pas perturber le fonctionnement du Centre de Conférences Saint-Georges

F - REPRISE DES LOCAUX

La Ville de Montbéliard, en accord avec l'association, se réserve le droit d'utiliser ponctuellement les locaux du 19, CRAC.

La Ville de Montbéliard se réserve le droit de reprendre à tout moment tout ou partie des locaux pour manquement de l'association aux dispositions de la présente annexe ou pour tout motif d'intérêt général sans que l'association puisse prétendre à une quelconque indemnité.

La Ville de Montbéliard devra en aviser l'association par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de 6 (six) mois.

Chaque immeuble pourra faire l'objet d'une reprise indépendamment l'un de l'autre.

Cependant, la saison en cours et/ou préparée pourra être réalisée.

Par ailleurs, la Ville de Montbéliard s'attachera dans la mesure de ses possibilités à aider l'association dans sa recherche de nouveaux locaux.

TITRE 2 – MOYENS DE TRANSPORTS

La Ville de Montbéliard mettra ponctuellement à disposition de l'association, un véhicule afin de transporter des œuvres d'art. Les coûts seront intégrés dans les prestations en nature octroyées par la Ville de Montbéliard et apparaîtront dans le budget cité en annexe III. Il est toutefois précisé que dans le cas où la Ville ne serait pas en mesure d'assurer cette mise à disposition, le CRAC devra assumer à ses frais le transport des œuvres.

La gestion de ces prestations se fera sur la base d'un planning arrêté conjointement entre le Directeur de l'association et le service municipal concerné et sous l'entière responsabilité de l'association. Cette dernière souscrira une assurance « Tous Risques Expositions » (clou à clou).

Récapitulatif des prestations en nature de la Ville de Montbéliard

Prestations	.1	Valeur
Locaux (valeur 2023)	.2	51 639,36 €
19 Avenue des Alliés	44 786,41 €	
12 Rue Renaud de Bourgogne	452,40 €	
26 Faubourg de Besançon	6 400,55 €	
Mise à disposition Véhicules (valeur 2022)		1 180 €

Pièces Annexes :

- Plans
- Obligations du locataire
- Etat des Risques Naturels et Technologiques Majeurs

ANNEXE VIII

BILAN D'ACTIVITES & ANNEXES

LE 19 CRAC

BILAN D'ACTIVITES 2020-2023

Bilan établi par Adeline Lépine, avec la collaboration de Marylène Seingry (Administratrice), Sarah Menu (Chargée de l'accueil et du jeune public) et Hana Jamaï (Chargée de communication) sur la base des bilans annuels 2020-2022 rédigés également par Anne Giffon-Selle (précédente directrice du 19, Crac) et Amélia Lett (chargées des publics et de la programmation culturelle en congé de maternité au moment de la rédaction).

Les trois années de convention pluriannuelle 2020-2023 correspondent aux deux dernières années de direction d'Anne Giffon-Selle et à la première année d'une nouvelle direction pour le 19 Crac. Ainsi, cette période de succession de deux directions implique à la fois l'application d'un projet artistique et culturel écrit en 2019 et la mise en place d'un nouveau projet d'établissement. Ce bilan évalue dans quelle mesure la structure a pu décliner les orientations décidées collectivement lors du conventionnement, ainsi que la façon dont la nouvelle direction s'est emparée de ces problématiques tant en matière de programmation artistique que d'actions de médiation et de gestion administrative et financière.

Ce bilan propose une synthèse des bilans annuels précédents transmis chaque année par le 19, Crac, à l'exception de l'année 2023, non achevée à la date de remise de ce document, mais mentionnée dans la mesure du possible.

A) LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE

La plupart des expositions proposées dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 ont pu être organisées. Celle-ci comprenait des propositions allant de février 2020 à janvier 2022 : Aurélie Ferruel et Florentine Guédon, La HEAR pôle de recherches NO NAME, Christian Lhopital, *Prismatiques, stratégies de la facette* (exposition collective), Box de Noël (Maxime Delhomme, Charlotte Denamur, Léa Chemarin), Hélène Bertin, Julie Chaffort, et une exposition collective autour de l'Assemblage. Seule l'année 2022 a vu sa programmation modifiée avec une double exposition monographique (Marijke Vasey et Alexandre & Florentine Lamarche-Ovize), une exposition commissariée par la Tôlerie (Clermont Ferrand), *Infortune Cookie*, et une exposition collective finalement consacrée au lien entre art contemporain et spectacle vivant plutôt qu'autour du son, avec *Trois p'tits tours et puis s'en vont*.

Ce programme initial a dû néanmoins se confronter à une situation mondiale inédite, celle de la pandémie de Covid 19 qui a contraint le lieu à fermer à plusieurs reprises. Ainsi certaines expositions ont été peu visitées par le public. Le centre d'art a cependant tenté d'autres approches afin de maintenir le lien avec le public. Celles-ci sont présentées au sein de ce document. Cette expérience de 2020 a par ailleurs mené le 19 à se doter d'un dispositif spécifique, un container à compter de 2021, afin de pouvoir mener des actions hors-les-murs et d'offrir aux artistes comme aux publics un espace d'atelier. Le dispositif est également décrit ci-après.

A la suite des décisions prises dès l'arrivée de l'ancienne directrice qui a dû faire face aux contingences budgétaires du lieu (fort déficit à son arrivée), le nombre d'expositions annuelles

intra muros (trois à la place de quatre) a été maintenu. Par ailleurs, l'activité extra muros très dense sous la première direction (jusqu'à plus de dix propositions par an) puis réduite à deux ou trois occurrences par an, a été contrainte de diminuer en 2020 (Fanny Maugey à l'École d'art de Belfort uniquement suite à l'annulation de la restitution de la résidence de Julie Chaffort au Lycée Georges Colomb de Lure ou des ateliers d'Emma Haëck avec les élèves de 4ème du collège Anatole France de Bethoncourt). Un nouveau rythme hors-les-murs a été trouvé en 2021 avec Maxime Delhomme à Sésame Autisme Bethoncourt au sein du container nomade, Hugo Capron à l'École d'art de Belfort et une performance de sortie de résidence de Ronan Lecreurer au collège Jean Macé de Vesoul. En 2022, nous notons l'exposition de Pauline Delwaulle à l'École d'art de Belfort, la résidence nomade Charlotte Denamur avec Sésame Autisme à Bethoncourt qui a donné lieu à une performance publique, la résidence d'Angélique Pichon avec une restitution intimiste à la Maison d'Arrêt de Montbéliard ou encore la performance de Cécile Meynier au musée du Château des Ducs de Württemberg dans le cadre de la programmation culturelle. En 2023, deux projets hors-les-murs se construisent avec l'École d'art de Belfort (Ju Hyun Lee en avril et Alexandre Caretti en octobre), un avec le musée d'art et d'histoire – Hôtel Beurnier Rossel (Ségolène Thuillart) et des interventions dans l'espace public (notamment avec le Festival des Mômes en août).

Cette réduction des interventions hors-les-murs permet de ne pas fragiliser la portée des actions artistiques au 19, Crac lui-même et d'initier davantage des actions artistiques (résidences et actions pédagogiques) sur un temps plus long et selon des principes de co-construction plus poussés avec des partenaires.

Malgré la pandémie, le 19, Crac est parvenu à maintenir son activité ainsi qu'à retrouver son niveau de fréquentation à l'issue de l'année 2022. La programmation a approfondi également les liens avec le contexte environnemental géographique du centre d'art en favorisant les liens avec les écoles d'art, les jeunes artistes formés ou basés dans la région, ainsi que les projets artistiques en lien avec certaines spécificités locales, historiques ou anthropologiques.

En 2022, la précédente direction a également développé un nouveau type de partenariat, celui de convier un autre centre d'art, la Tôlerie de Clermont-Ferrand, a réalisé une exposition. Ce nouveau type de partenariat, souhaité depuis longtemps par le 19 mais difficile à initier avec les centres d'art membres de DCA, participe, comme lors d'un appel à un commissariat extérieur, d'une volonté de diversifier le choix des artistes, mais surtout de partager des projets structurants originaux et de nouvelles configurations possibles pour les centres d'art. En 2023, une maison de micro-éditions et de disques, Fais Le Toi-Même Si T'es Pas Content est invitée à commissariée une exposition au 19 afin de poursuivre cette ouverture également sur d'autres pratiques.

I) LES ORIENTATIONS

1) Refléter les enjeux de la société et de l'art contemporains

Quelques thématiques de société abordées dans les expositions du 19 : relectures des folklores et traditions, cultures populaires et extra-occidentales (Aurélie Ferruel & Florentine Guédon, *Se souvenir du présent, esprits de l'assemblage, Trois p'tits tours et puis s'en vont*, Ju Hyun Lee), économies alternatives et dettes collectives (Groupe No Name de l'HEAR et FLTMSTPC), extravagance et facétie de la création (Aurélie Ferruel & Florentine Guédon, Christian Lhopital et *Infortune Cookie*), alimentation circulaire et créative (Fanny Maugey, Ju Hyun Lee), militantisme écologique (Julie Chaffort, Ju Hyun Lee, Suzanne Husky, *The Outsiders*), féminismes (Ju Hyun Lee, Suzanne Husky).

Et quelques problématiques artistiques :

- un art contemporain à la frange des autres champs culturels, artistiques et intellectuels : l'artisanat et l'anthropologie (*Se souvenir du présent, esprits de l'assemblage*, Marijke

Vassey, Alexandre & Florentine Lamarche-Ovize), l'architecture (The Outsiders), le spectacle vivant (*Trois P'tits Tours et puis s'en Vont*, *Infortune Cookie*), l'édition (FLTMSTPC)

- la couleur comme expérience corporelle et spatiale (Maxime Delhomme, Charlotte Denamur)
- réémergence du paysage dans les pratiques plasticiennes (Hélène Bertin et Julie Chaffort, Pauline Delwaulle, Léa Chemarin et Suzanne Husky)
- motifs et variations (Hugo Capron, Marijke Vassey et Alexandre & Florentine Lamarche-Ovize, *Prismatiques*)
- la co-construction et le rôle de l'artiste dans la société (Maxime Delhomme, Charlotte Denamur, Suzanne Husky, The Outsiders)

Les **pratiques collectives** sont à présent bien ancrées dans l'art contemporain et les expositions s'en sont fait le reflet en intégrant huit duos et quatre collectifs dans sa programmation entre 2020 et 2023.

Parité :

Enfin, parmi les artistes invités par le 19 tant pour ses expositions que pour ses événements, 37 étaient des femmes et 31 des hommes, soit une majorité d'artistes de femmes ce qui constituait un objectif de la convention. Par ailleurs, les artistes femmes ont bénéficié de nombreuses expositions monographiques au cours de cette période (Aurélien Ferruel & Florentine Guédon, Fanny Maugey, Ju Huyn Lee, Julie Chaffort, Hélène Bertin, Suzanne Husky, Marijke Vassey, Pauline Delwaulle).

2) Le temps de la réflexion, de la recherche et de l'expérimentation : Des expositions collectives confiées à des commissaires invités et un nouveau format d'« école »

Malgré des implications financières beaucoup plus considérables que les autres formats d'expositions ainsi que la pandémie intervenue au cours de la moitié de la convention 2020-2023, le 19, Crac a pu poursuivre son projet de concevoir très régulièrement, et avec le soutien de commissaires extérieurs, une exposition de groupe prospective et réflexive mettant en perspective du point de vue historique et contemporain, social, anthropologique, géographique, politique et économique, une problématique artistique spécifique.

Les commissaires invités ont été une nouvelle fois volontairement atypiques (des étudiant·es du groupe pédagogique No Name de la Haute École des Arts du Rhin à Strasbourg, un essayiste philosophe de formation, des artistes commissaires directeurs d'une institution artistique et un directeur artistique d'une maison de micro-éditions), en marge des cursus de formation ou des réseaux actuels, afin de garantir un point de vue et une sélection artistique inédits.

C'est ainsi qu'en 2020 (mais malheureusement écourtée), l'exposition *Fiasco Chéri* a permis un travail prospectif avec des étudiant·es du groupe pédagogique No Name de la Haute École des Arts du Rhin à Strasbourg. No Name participe à l'unité de recherche Faire Mondes, dans le cadre de laquelle sont organisés chaque année des séminaires touchant à une problématique théorique arrimée aux préoccupations des étudiant·es : questions de sociétés, de politique et de poétique entre autres. L'exposition au 19 se penchait sur leurs dettes pour tenter de les décortiquer et en comprendre les mécanismes et les attendus.

En 2021, l'exposition *Se Souvenir du présent, Esprit de l'assemblage* s'est interrogée à propos de « la technique de l'assemblage, technique artisanale de la solidité qui vise à faire un seul bloc avec plusieurs ». En peu de mots et par cet acte de juxtaposer ou d'agglomérer divers éléments pour fabriquer une nouvelle entité qui seule donne en retour une véritable consistance à chacun des membres, il montre ce que comprend toute pratique intensive de l'assemblage : un processus d'individuation à travers une expérience collective, révélant une dimension symbolique

(psychologique voire spirituelle) liée à une autre profondément sociale. Le commissariat a été co-porté avec Arnaud Zohou, philosophe et essayiste spécialiste du vodoun.

En 2022 a été initié un nouveau format de commissariat à la Tôlerie avec *Infortune cookies afin de concevoir un nouveau type de partage entre centres d'art* en invitant les artistes commissaires Tom Castinel et Marie L'Hours à décliner le concept d'exposition qu'ils développent actuellement à La Tôlerie. Leur programmation annuelle se découpe en « plateaux ». Chaque plateau se déroule selon trois temporalités : le Décor / le Cabaret / les Coulisses. Tout d'abord est mise en place une exposition Décor qui vient occuper l'espace central de La Tôlerie. Le Cabaret (concerts, performances, lectures, etc.) active physiquement l'exposition et enfin, la programmation satellite des Coulisses propose des rendez-vous ponctuels (expositions, rencontres, conférences, projections, etc).

Enfin, en 2023, le 19 a prolongé cette dernière approche en invitant la maison de micro-éditions Fais Le Toi-Même Si T'es Pas Content à s'emparer du centre d'art comme le lieu d'un échange relationnel, collaboratif, laissant la place à une auctorialité partagée. F.L.T.M.S.T.P.C est une maison de micro-édition qui publie des livres et des fanzines. Ses modes de productions et de diffusion croisent des enjeux communs à la création contemporaine : économie de moyens, circuit court, autonomie de l'artiste et enfin, proximité affective d'une communauté. L'exposition est l'occasion de déployer cette histoire en regard de la production artistique contemporaine. Afin de poursuivre ce positionnement réflexif, favorable également à la mixité des pratiques et des discours, le 19, Crac s'est également doté en 2023 d'un nouveau format, l'« école d'été », développé plus bas dans ce document.

LE SOUTIEN A LA PRODUCTION ARTISTIQUE ET AUX ARTISTES

En 2020, face à la nécessité de reporter la programmation d'expositions mais conscient de l'impact vital de ces reports sur la vie quotidienne des artistes, le 19 s'est efforcé de les soutenir grâce à une série de 11 commandes rémunérées : textes publiés en ligne, performances (en ligne ou sur place), diffusion en ligne de films d'artistes, animation d'ateliers au 19 et éditions.

Les 25 ans du 19 n'ont pas pu être célèbres avec le public comme prévu. Le centre d'art a néanmoins signifié cet anniversaire en passant là encore une commande de motifs d'impression pour des cahiers et des tote bags à 7 artistes ayant exposé au 19 au cours de ces 25 dernières années. Les impressions en sérigraphie ont été réalisées par l'atelier Pri Toco de Jacques Lopez à Mulhouse, ce qui a également permis de soutenir une activité artistique locale, précarisée elle aussi par la crise. Avec Etienne Bossut, Damien Cadio, Thierry Liegeois, Olive Martin et Patrick Bernier, Nelly Monnier, Marielle Paul, Lisa Satorio.

Le 19 Crac a produit **50 œuvres** de 2020 à 2022 (pour 2023, au moment de la rédaction de ce document en mars, 9 œuvres supplémentaires ont été produites, et au minimum 8 autres sont prévues pour la suite des expositions). Ces œuvres peuvent aller de simples tirages photographiques ou numériques à des installations plus complexes à l'échelle environnementale. Ce chiffre considérable, en augmentation par ailleurs au regard de 2019 (année du précédent bilan de la convention), compte-tenu des possibilités financières, indique à quel point la production d'œuvres inédites et le soutien aux artistes dans leur démarche expérimentale est au cœur des missions du centre d'art.

Cette importante production est rendue possible d'une part grâce aux nombreuses compétences de la régie du 19, ainsi qu'à des **partenariats financiers ou de compétences**. D'autre part, des **co-productions**, telles que l'exposition monographique de Hélène Bertin en collaboration avec le Creux de l'Enfer et le Prix Aware ou celle de Suzanne Husky au CAP – centre d'art de Saint-Fons, peuvent permettre également la mise en œuvre de projets plus ambitieux.

A noter qu'en 2023, l'exposition *Trois P'tits Tours et Puis S'en Vont* bénéficie d'une itinérance et d'une continuité de co-production pour les artistes auprès de la Villa du Parc à Annemasse.

Le **soutien aux artistes**, et en particulier aux jeunes artistes **vivant en Région**, passe également par d'autres dispositifs :

- Les résidences artistiques scolaires (voir ci-dessous),
- La Box de Noël qui, chaque année au moment des Lumières de Noël de la Ville de Montbéliard, lance un appel à projet auprès des écoles d'art de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand Est, destiné aux jeunes diplômés et étudiants de 4^e et 5^e année pour une production inédite dans la vitrine.
- Une exposition en collaboration avec le Groupe No Name de l'HEAR en 2020
- Un programme de candidatures (première tentative en 2022 et reconduit en 2023) à destination des étudiant·es ou des jeunes diplômé·es des écoles d'art de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand Est dans le cadre des Expériences à Vivre du 19 afin d'animer des ateliers de pratiques artistiques auprès des publics

La direction effectue aussi un suivi prospectif en répondant à l'invitation des écoles à des jury de diplômes, à des rencontres professionnalisantes avec les étudiants, à des visites de la Biennale de la jeune création de Mulhouse, à la participation aux commissions de la DRAC ou encore en répondant présente pour des speed meetings organisés par le réseau Seize Mille.

II) L'ANCRAGE TERRITORIAL

Ce soutien au tissu artistique local s'inscrit dans une volonté plus globale d'ancrer le 19, Crac dans son territoire d'implantation, clairement affiché dans le projet d'établissement 2020-2023 à la suite des premiers développements mis en place entre 2017 et 2019.

1) Les réseaux artistiques locaux

Le 19, Crac est adhérent à DCA mais au cours entre 2017 et 2019 puis de 2020 à 2023, le 19, Crac s'est particulièrement investi dans deux réseaux artistiques locaux : le **TRAC** qui réunit les Musées de Montbéliard, l'Espace Gantner, les Musées, l'Ecole d'art et la Galerie du Granit de Belfort autour d'actions de diffusion de l'art contemporain dans l'Aire Urbaine, et **Seize Mille**, le réseau d'art contemporain de Bourgogne Franche-Comté. Le 19 est devenu aussi adhérent localement à l'association Une Ouverture pour l'Art (2021) et au niveau national à l'association de médiation en art contemporain Bla ! (2022).

En ce qui concerne le TRAC, le 19 se charge tout particulièrement de la communication des deux grands événements annuels partagés : le Bus Tour et une soirée festive en fin d'hiver qui cependant n'a pas été renouvelée depuis la pandémie.

En ce qui concerne Seize Mille, le 19 s'est tout d'abord engagé dans le Conseil d'Administration puis a accepté la vice-présidence de l'association, rôle toujours tenu en 2023 jusqu'aux prochaines élections prévues en mai 2023. Les enjeux actuels sont un meilleur maillage des interactions du réseau entre les « deux parties » de la Région (la Franche Comté et la Bourgogne) et suite au SODAVI (Schéma d'Orientation et de Développement des Arts Visuels), la démultiplication d'outils au service des artistes basés localement (site internet, speed meetings,...) ainsi que des spécificités territoriales (création d'un « laboratoire des territoires » qui labellisera les projets artistiques ancrés dans le territoire et d'une publication en lien également avec des résidences de recherches annuelles).

2) Développement des partenariats de proximité

En ce qui concerne les expositions ou les événements, le Crac a poursuivi entre 2020 et 2023 les bonnes relations et les projets avec les partenaires historiques tels que l'École d'art, la Galerie du Granit de Belfort (pour le TRAC car malheureusement il est actuellement complexe de nouer davantage de liens), la MJC Saint-Exupéry à Audincourt ou les Musées de Montbéliard, de même qu'avec le Conservatoire de musique, la Médiathèque de Montbéliard, le Festival des Mômes, l'association Acropole, l'ESPE de Besançon, le centre social La Lizaine de Bethoncourt, le Moloco ou les Lumières de Noël.

Si la collaboration renouvelée prévue avec le FRAC Franche-Comté n'a pas pu avoir lieu, cette période a été l'occasion de créer de nouveaux partenariats avec une grande diversité d'établissements qu'ils soient actifs dans le champ artistique, culturel, social, médical, éducatif ou entrepreneurial : la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) de Strasbourg, le centre Simone Veil, l'atelier Pri Toco à Mulhouse, l'Hôpital psychiatrique de Montpon-Ménestérol, la Kunsthalle de Mulhouse, l'Espace Gantner, la Maison Sésame Autisme à Bethoncourt, l'Hérilab de la Médiathèque François Mitterrand d'Héricourt, Idéis, la Maison Relais de Bart/Sainte-Suzanne, L'ISBA de Besançon, P-node radio, le Crac Alsace à Altkirch, les Archives Municipales de Montbéliard, les Archives Municipales de Belfort, les Archives Municipales d'Héricourt, les distilleries Peureux de Fourgerolles, Ressourcerie 90 à Belfort, Frip'vie à Bethoncourt, Juste Ici à Besançon, la Damassine à Vandoncourt, les CEMEA de Besançon ou encore le festival Microsiphon de Mulhouse. Ces partenariats sont de plusieurs ordres (production, exposition, résidence, partage de compétences, programmation culturelle et actions de médiation) et permettent d'ancrer profondément le 19, Crac dans son écosystème. Le centre d'art constitue à la fois un lieu de convergence, de discussion, de création, mais également un partenaire fort des activités locales qu'il peut soutenir ponctuellement soit en visibilité soit de manière économique.

3) Les résidences de territoire

Projet phare de la précédente direction du 19, Crac, les résidences de territoire n'ont pas pu être reconduites en 2020 en raison de la pandémie.

En 2021, nouveau projet de résidence itinérante a vu le jour. Il s'agissait d'aller au-devant d'un public éloigné de l'art contemporain en déplaçant annuellement ou biannuellement un atelier d'artiste sur divers sites en lien avec un territoire ou une structure (socio- culturelle, médicale, etc.). L'atelier est un conteneur réaménagé. Les périodes de fermeture du Crac aux publics pendant la pandémie ont permis de dégager du temps à l'ensemble de l'équipe afin d'aménager celui-ci. Les travaux ont tous été réalisés en interne par les salariés du centre d'art. Le conteneur a été installé pour trois ans à la Maison Sésame Autisme où ont eu lieu entre 2021 et 2023 trois résidences nomades alternant travail en intérieur et en extérieur tout en respectant les mesures sanitaires exigées par la pandémie :

**Résidence « Culture Santé » : Maxime Delhomme à La Maison Sésame (Bethoncourt)
Partenariats 19 Crac/ARS (Agence Régionale de Santé) et DRAC Avril-Juin 2021**

67 Participant·es

**Résidence nomade « Culture Santé » : Charlotte Denamur à La Maison Sésame (Bethoncourt)
Partenariats 19 Crac/ARS (Agence Régionale de Santé) et DRAC Avril-Juin 2022**

54 Participant·es

Résidence nomade « Culture Santé » : Ju Hyun Lee à La Maison Sésame (Bethoncourt) Partenariats 19 Crac/ARS (Agence Régionale de Santé) et DRAC Avril-Juin 2023

En cours de réalisation au moment de la rédaction de ce bilan.

A noter également qu'entre 2020 et 2023, **le développement de nouvelles résidences** avec le Lycée des Huisselets de Montbéliard (Dispositif Excellence Métiers d'Art) et avec la Maison d'Arrêt de Montbéliard (Dispositif Culture Justice) ont favorisé une approche différente du territoire immédiat du centre d'art bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler de résidences de territoire.

Pour rappel, la mise en place de résidences de territoire représentait un des objectifs majeurs du projet d'établissement entre 2017 et 2019 avec une volonté de reconduction, car elles doivent permettre :

- Une action artistique hors les murs sur le moyen terme, accompagnée d'une véritable médiation auprès de publics éloignés de la culture de l'art contemporain dont notamment les résidentes des **quartiers prioritaires** ou des **personnes en situation d'isolement, d'insertion professionnelle ou de handicap**.
- Un véritable dialogue et des allers-retours entre des personnes, le 19, Crac, et des structures socio-culturelles relais.

A l'issue de l'année 2022, Anne Giffon-Selle, précédente directrice du 19, Crac, notait dans son bilan que malgré des débuts prometteurs (résidence d'Olive Martin et Patrick Bernier aux Champs montants d'Audincourt, *Le Chœur des plaintes* sur l'Aire urbaine, résidence d'Amilcar Packer à la Lizaine de Bethoncourt), il s'est avéré de plus en plus difficile de monter des projets de territoires (par exemple échec de la résidence de territoire d'Aurélien Ferruel et Florentine Guédon malgré un partenariat possible avec Hermès). La raison semble en être due au manque de dispositifs et de cadres disponibles pour les développer en lien avec la politique de la Ville en PMA ou encore à l'échelle du département du Doubs.

Bien que le 19, Crac intervienne quand même dans ces quartiers par d'autres canaux, il n'a pas été possible non plus de s'investir pleinement dans les Cités éducatives de Bethoncourt (Champvallon) et Montbéliard (Petite Hollande), malgré de nombreuses propositions, participations aux réunions et mise à disposition du 19, Crac.

Notons tout de même sur ce dernier point le projet artistique des Petits Médiateurs 2022, à la frontière entre l'atelier et la résidence artistique :

Dispositif les petits médiateurs avec l'école Coteau-Jouvent de Montbéliard

Une classe de CP (13 élèves pendant toute l'exposition *Trois p'tits tours et puis s'en vont*). Activation performative de l'œuvre *Memory Matrix* de Sarah Fritz. La restitution publique a eu lieu en janvier 2023.

La même classe est sollicitée afin de réaliser une œuvre collaborative pour l'exposition *The Oustiders* à l'été 2023.

Par ailleurs, en 2023, une nouvelle tentative de résidence de territoire à l'échelle du Pays d'Agglomération de Montbéliard, en lien avec le dispositif Les Couleurs de l'Agglo et la programmation des Musées de Montbéliard, a été conçue :

Résidence de Ségolène Thuillart dans le cadre du dispositif les Couleurs de l'Agglo du Pays d'Agglomération de Montbéliard.

La résidence, en cours d'organisation lors de l'écriture de ce document, irriguera trois territoires de PMA dont le quartier de La Chiffogne en collaboration avec le Centre Social l'Envol. La

résidence consiste en des conversations et des temps d'ateliers pratiques entre l'artiste et les habitants afin de réinterpréter collectivement la côle à Diari.

La restitution publique aura lieu pendant les Journées du Patrimoine (septembre 2023) au Musée d'art et d'histoire – Hôtel Beurnier-Rossel.

Enfin, à l'issue de l'année 2023, une collaboration avec le Centre Social la Lizaine est également envisagée le 3 juin 2023 dans le cadre de l'"école d'été" du 19, Crac en lien avec l'exposition du collectif néerlandais The Outsiders. Les familles du centre social seront conviées par les artistes à un atelier à la Damassine afin d'activer certaines œuvres de l'exposition. Cet atelier participatif est considéré comme un levier afin de recréer du lien avec La Lizaine dans l'espoir de concevoir une nouvelle résidence de territoire en 2024 à Bethoncourt.

Conclusion : des objectifs intimement liés

Compte-tenu de la dimension particulière de ce bilan (changement de direction en cours de convention fin 2022 et à la suite de deux ans de pandémie mondiale ayant bouleversé les programmations et les possibilités pour les structures artistiques et culturelles), cette conclusion reprend en grande partie les éléments transmis en 2019.

En effet, lors du précédent bilan de la convention pluriannuelle du 19, Crac, il était mentionné que pour plus de clarté, celui-ci avait énoncé séparément les différentes orientations et secteurs d'activité, mais que l'un des objectifs restait d'actualités en 2020-2023 était de les lier le plus étroitement possible : la cohérence de la programmation artistique implique toujours au 19 que des passerelles soient constamment jetées entre les différents secteurs d'activité qui se répondent alors selon des principes d'échos, de variations et de résonances.

Ainsi :

- en intégrant des enjeux de sociétés, les expositions et les résidences de territoires relèvent aussi bien de la programmation artistique que des actions de médiation, voire du champ social avec une notion de « soin » pour l'autre et nos environnements qui traversent aujourd'hui grandement également la création contemporaine (Maxime Delhomme, Charlotte Denamur et Ju Hyun Lee à Sésame Autisme ; Ségolène Thuillart);
- certains artistes en résidences scolaires ont été invité·es à exposer dans (Julie Chaffort, Chloé Serre, Alexandre Caretti, Aurore-Caroline Marty, etc) et hors-les-murs (Fanny Maugey ou Pauline Delwaulle à l'École d'art de Belfort) afin de donner plus de visibilité aux projets des élèves et de permettre à ces derniers une meilleure compréhension du travail de l'artiste ;
- le soutien à la jeune création induit aussi l'ancrage territorial de la structure (et inversement) grâce à l'attention portée aux jeunes artistes vivant en Région ou issus des écoles d'art de la Région (collaboration avec l'HEAR, Hugo Capron, Ju Hyun Lee, La Box de Noël) ;
- à compter de 2023, la nouvelle programmation du 19, Crac tend à introduire dans les sujets abordés, les modes de production et la sollicitation de savoir-faire, d'experts ou de collection locale tant pour les expositions que pour la programmation culturelle. La volonté est de travailler encore davantage le maillage territoriale et l'ancrage du 19 dans une logique à la fois de connivence et d'ouverture pour les publics... ou comment par la reconnaissance de certains sujets, objets ou géographies, il est alors davantage possible de générer une connivence et par extension une sensibilisation à la création de notre temps, mais aussi de valoriser les réalités quotidiennes qui recèlent toutes d'un terreau fertile pour les artistes.

B) UNE MEDIATION POUR DES PUBLIC DIVERSIFIES ET ACTEURS

Poursuivant sa lancée depuis 2016, le 19 a continué à travailler entre 2020 et 2023 à une diversification des publics à travers la multiplication des modes d'accès à l'art contemporain, dans et hors-les-murs.

Le pôle médiation du 19 renforcé et structuré avec une chargée des publics, de la programmation culturelle et des résidences, une responsable de l'accueil et de la médiation jeune public, ainsi qu'un Service civique, entre 2017 et 2019 a été maintenu malgré les périodes de fermeture et autres problématiques rencontrées dans le cadre d'un budget de plus en plus restreint.

En dehors de l'année 2020 fortement bouleversée, les formes traditionnelles de médiation sont encore à ce jour conservées (visites des scolaires, ateliers du mercredi, visites adultes accompagnée le premier dimanche de chaque mois, etc.), les publics étant profondément attachés à ces rendez-vous. Certaines actions régulières sont en cours d'évolution à la demande de l'équipe, comme le Club sandwich vidéo à midi pour chaque exposition.

Le plus souvent les propositions faites aux différents publics s'adaptent à chaque exposition et à leurs problématiques. C'est ainsi qu'un évènement spécifique, « Amplifier la vie » a été conçu pour les expositions de Ju Hyun Lee et Suzanne Husky réunies toutes deux par leurs investigations en lien avec les interactions entre les Humain·es et les formes de vivant dans différents écosystèmes.

Pour les enfants, les jeunes et les adultes, le 19 a développé dès 2019 de plus en plus de propositions impliquant une participation active du public : ateliers de pratiques ou de prises de parole, appropriation corporelle et sensorielle des œuvres et de l'espace. Le centre d'art s'efforce sans relâche de prendre en compte tant un public plus contemplatif dont l'approche de l'art passe par un travail du regard, d'écoute et de lecture, qu'un public préférant une approche plus manuelle ou corporelle. Ce bilan insiste cette fois encore plutôt sur l'évaluation des nouvelles propositions.

Grâce aux résidences de territoires, aux résidences scolaires et à ces dispositifs de médiation, le 19 peut ainsi intervenir au sein des quartiers prioritaires de l'agglomération de façon plus souple, touchant ainsi la Chiffogne, la Petite Hollande, Champvallan, Champs Montants, ou encore Grand Charmont.

I) LA FREQUENTATION DANS ET HORS-LES-MURS

1) Fréquentation générale

À la suite d'une bonne reprise de la fréquentation des publics après un creux en 2015, **l'année 2020 marquée par la pandémie mondiale a bien entendu été synonyme d'une importante baisse** de fréquentation en lien avec les temps longs de fermeture du centre d'art et la difficulté à mettre en place également des projets hors-les-murs (environ 3 530 personnes). En 2021 (environ 5 101 visiteur·euses), les effets de la crise sanitaire encore en cours ont dessiné une année parfois chaotique, ralentie ou indécise, **mais le public est resté attentif aux propositions du centre d'art et s'est rapidement réapproprié les lieux à la réouverture** avec un beau succès de l'exposition d'automne retrouvant les chiffres de fréquentation habituels les plus hauts du 19 (2 417 visiteur·euses) pour une présentation dans les murs. L'année 2022 quant à elle est marquée par une reprise normale des activités et le retour du public au 19, Crac.

Celui-ci, globalement et contrairement à beaucoup d'autres structures culturelles et artistiques, retrouve sa fréquentation, d'avant la crise, avec quelques nuances : on peut en effet noter que, si le public est de nouveau assidu aux visites d'expositions, il s'est montré moins présent aux propositions événementielles. Cependant la fréquentation de l'année fut très réjouissante avec environ 6 109 visiteur·euses, soit un niveau proche de celui de 2018 (7 871 visiteur·euses), mais pas encore celui atteint en 2019 (12 125 visiteur·euses, mais avec une exposition collective

réalisée au Musée du Château des Ducs de Württemberg génératrice de beaucoup de visites supplémentaires).

L'année 2023 quant à elle est en cours de réalisation au moment de la rédaction de ce document.

2) Répartition géographique de la fréquentation générale

Pour des raisons évidentes, ces statistiques n'ont pas été réalisées en 2020 et sont en cours pour 2023.

Pour les années 2021 et 2022 cependant nous remarquons que la fréquentation globale est répartie harmonieusement sur tous les territoires (agglomération, Région et territoire national).

Ceci semble confirmer la vocation et le rayonnement régional et national du 19, Crac.

3) Fréquentation jeune public et scolaires

La situation pandémique longue et fortement impactante pour les publics jeunes et scolaires en 2020 et 2021 ne permet pas de tirer des conclusions précises quant à leur fréquentation.

A noter tout de même :

- Qu'en 2020, le 19 a participé pour ces publics aux dispositifs proposés par la Ville, l'Agglomération et la DRAC tels que L'école apprenante ou École ouverte, Montbel'été, les Couleurs de l'Agglo, L'Été culturel et maintenu autant que possible les dispositifs Petits Médiateurs, Ma classe au 19 ou les résidences scolaires programmées.
- Qu'en 2021 le public scolaire n'a jamais vraiment déserté le 19. Au contraire, la demande est restée forte bien que le 19 ait eu à faire à des injonctions contradictoires pour mener les actions. Les résidences en milieu scolaire et le dispositif les petits médiateurs ont eu lieu.

En 2022, les chiffres de fréquentation des jeunes publics et des scolaires ont retrouvé le niveau d'avant pandémie (2 654 scolaires en 2019) avec 2 702 scolaires concernées.

Le jeune public individuel est également très présent par le biais des opérations visant les publics famille telles que les visites commentées dédiées, les événements tous publics. Bien que les tentatives de propositions les mercredis après-midi (atelier « l'œil et la main ») n'ai pas rencontré un franc succès, les stages vacances restent très plébiscités. Par ailleurs le 19 fait le choix dès 2023 de créer de nouveaux formats pour les publics jeune : Atelier POV pour les ados, baluchon pour les parents accompagnés d'enfants de 0 à 6 ans, opérations contées avec la médiathèque.

a) Répartition géographique du jeune public scolaire

La répartition géographique du jeune public scolaire reste stable. Un léger recul est à noter pour la provenance PMA (37% en 2019 contre 32% en 2022) à la faveur de la part régionale. Les opérations d'accompagnement de frais de transport au mois de juin sont particulièrement prolifiques comme toujours car de nombreux élèves de PMA, mais aussi de la Région accèdent ainsi plus facilement à la programmation du 19.

La présence du 19, Crac au sein de différentes commissions en territoire de Belfort ou organisées par la Région favorisent également la visibilité du centre d'art auprès des enseignant·es à une échelle plus vaste. La mobilité peut cependant rester un frein conséquent à ces développements.

b) Répartition par niveaux scolaires

Les **classes des écoles primaires** restent les plus représentées au 19. A noter que la demande pour l'accueil de classes de maternelles est en très forte augmentation.

La nette **augmentation des visites de centres de loisirs et sociaux** remarquée en 2019 a encore évolué puisque nous sommes passés de 9% de publics jeunes concernés à 18% en 2022. Malheureusement, **la fréquentation des établissements du secondaire, quant à elle, a diminué de moitié** (de 16% en 2019 à 8% en 2022). Les collégien·nes et les lycéen·nes devenant ainsi une priorité de publics pour les équipes du 19.

La fréquentation du **jeune public en individuel** reste faible (3% des jeunes publics du 19 en 2022), raison pour laquelle l'équipe travaille à de nouveaux dispositifs dès 2023.

II) L'OUVERTURE AU PUBLIC

Le 19, Crac est toujours **ouvert six jours sur 7 au public**, y compris le dimanche et tout l'été, ce qui représente toute l'année une véritable offre de loisirs culturels aux habitant·es et aux touristes. Cette amplitude peu commune pour un centre d'art est maintenue par la volonté forte de l'établissement et de son équipe. Le dispositif *Hospitalités* de la DRAC qui permettait au 19 de compenser les congés des salariés au moment de Noël et en été en embauchant ponctuellement n'existant malheureusement plus, le centre d'art s'organise désormais dans le cadre de ses fonds propres pour poursuivre cet effort d'ouverture et d'amplitude mais également grâce à la DRAC en période estival via le dispositif *Eté Culturel*.

III) LE JEUNE PUBLIC

1) *Ma Classe au 19* et *Les Petits médiateurs*, de nouvelles propositions pour le public scolaire

Entre 2020 et 2023, le 19, Crac a poursuivi autant que possible ces deux classes culture que sont *Ma classe au 19* et *Les Petits médiateurs*.

Ces dernières proposent à des classes du primaire ou du secondaire un temps d'immersion dans la vie du 19. S'appuyant sur une exposition (Christian Lhopital ; *Prismatiques, stratégie des petites faces* ; Alexandre et Florentine Lamarche-Ovize, Marijke Vasey, *Trois p'tits tours et puis s'en vont*, Suzanne Husky) ou sur la participation à la genèse ou l'activation d'une œuvre (*Memory Matrix (after Paolozzi)* de Sarah Tritz), les élèves suivent tout le processus d'organisation d'une exposition ou d'un événement depuis la réalisation ou le montage jusqu'à sa transmission. Des visites préalables les préparent aux séjours plus longs qu'ils vont faire au 19 : une semaine entière dans les murs ou une fois par semaine pendant trois mois. Les objectifs de ces actions sont de familiariser les élèves avec le Centre d'art (découverte de son fonctionnement, de ses activités et de ses différents acteurs/métiers), d'utiliser l'art contemporain comme support d'un apprentissage pluridisciplinaire, de développer un regard critique et de transmettre ses expériences (de façon orale, plastique ou écrite). Rencontre des artistes et des salariés du 19, édition d'un journal de bord, ateliers d'arts plastiques, exercices de positionnement du corps dans l'espace et de la voix, visites d'autres structures, etc., sont autant d'activités proposées au cours de chaque session. Chaque projet est singularisé et co-construit avec les enseignants afin de répondre au mieux aux projets d'école et aux besoins des enseignants et des élèves.

Malgré la situation sanitaire en 2020 et 2021, les projets ont été maintenus avec quelques aménagements. Tout comme les résidences de territoire ont privilégié les quartiers prioritaires, ce programme privilégie toujours autant que possibles et en fonction des enseignantes

volontaires les établissements scolaires des **Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) ou éloignés géographiquement des centres urbains.**

2) Les résidences scolaires

Entre 2020 et 2023, le 19, Crac a maintenu son rythme de deux résidences scolaires par an à l'exception de l'année 2020 qui a concerné trois résidences (Artistes Plasticiens au Lycée ; Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) et l'appel à projet DAAC/DRAC).

Les dispositifs de résidences ont évolué au cours des quatre dernières années avec la fin annoncée de la participation au dispositif CLEA (2020) et la dernière occurrence de résidence de l'appel à projet DAAC/DRAC. Le travail au long cours avec des classes d'écoles élémentaires ou de collèges ayant été davantage incarné par les formats *Ma Classe au 19* et *Petits médiateurs*. Depuis 2022, le 19, Crac mène donc deux résidences scolaires au sein de lycées avec une nouveauté, celle de la Résidence Excellence Métiers d'Arts menée deux années de suite (2021-2022 et 2022-2023) avec le Lycée des Huisselets de Montbéliard. La collaboration doit se poursuivre pour l'année 2023-2024.

Le dispositif Artistes Plasticiens au Lycée quant à lui continue de se développer.

Les résidences scolaires permettent au 19, Crac d'irriguer un territoire élargi et hétérogène allant du centre-ville de Montbéliard vers des zones plus éloignées ou isolées de la Haute-Saône. En fonction des établissements postulant au second dispositif, le 19 peut être aussi amené par cet intermédiaire à intervenir dans des quartiers prioritaires.

L'interrogation pour l'avenir serait de débattre collectivement de la mixité des publics scolaires atteinte dans ce cadre et de la nécessité ou non de revenir à des formats de résidences également pour les maternelles, les primaires ou les collégien·nes. Ce questionnement est également à évaluer au regard des importants développements des résidences menées par le 19, Crac par ailleurs et dans le cadre d'autres dispositifs tels que « Culture Santé », « Culture Justice » et également les « Couleurs de l'Agglo ». Ce dernier peut inclure l'intervention auprès de jeunes publics hors temps scolaire.

Il est certain que les dispositifs de résidences ont permis et permettent toujours une véritable sensibilisation à moyen terme des élèves ainsi qu'une véritable production collaborative entre artistes et élèves. A ce titre la résidence de Chloé Serre pour cette première collaboration avec le Lycée des Huisselets a été particulièrement singulière et enthousiasmante, créant ainsi des liens au long court et horizontaux entre l'artiste et les élèves. Les résidences et leur restitution peuvent alors être mieux valorisées dans les expositions du 19, dans et hors les murs, également visitées par les élèves. La cohérence entre programmation artistique et actions de médiation s'en trouve renforcée au profit des élèves pour qui cet aller-retour, ce dialogue entre lieu de vie et lieu culturel s'inscrit dans le processus de sensibilisation et d'appropriation de l'art.

IV) UN PUBLIC ADULTE ACTIF

Compte-tenu de la situation pandémique, le 19 a poursuivi autant que possible les développements déjà engagés en 2019 et formulés au sein de la convention 2020-2023.

Pour rappel, voici les constats du bilan rédigé courant 2019 :

« La diversification des partenariats constatée plus haut implique la diversification des publics. Ayant aussi constaté que des propositions plus académiques comme des conférences ou projections ne rencontraient pas le succès escompté, le 19 a développé des propositions qui encouragent aussi le public individuel à devenir acteur de son approche de l'art contemporain tout en lui permettant d'être en contact direct avec un artiste et avec son processus de création, tels des ateliers ou des actions artistiques participatives. »

Ainsi entre 2020 et 2023 ont été proposés par exemple :

- Des expériences à vivre (soit des temps d'atelier-visite permettant d'être à la fois regardeur et praticien)
- Des contenus numériques (pendant la pandémie) pour une découverte en autonomie des contenus
- Des kits à emporter pour activer des œuvres chez soi
- Des fabrications collectives : *Faire assemblée*, une œuvre collective avec le public
- Des ateliers menés par des artistes
- Un workshop participatif afin de contribuer en amont d'une exposition à ses contenus et/ou à la réflexion générale des artistes
- Etc.

Par ailleurs sont maintenus pour chaque exposition différents niveaux d'approches :

- Une médiation individualisée grâce à l'équipe toujours présente à l'accueil,
- Le *Cahier du 19* dont les textes plus développés permettent d'approfondir ensuite les problématiques de l'exposition,
- Une programmation culturelle prolongeant l'exposition en l'ouvrant sur d'autres pratiques ou disciplines culturelles, ainsi que divers ateliers

1) La programmation culturelle

En 2020 dans le contexte de la pandémie, la programmation culturelle du 19 a cependant pu offrir cinq rendez-vous (rencontres avec les artistes, club sandwich en ligne, performances, nocturne étudiante).

En 2021, elle s'est étoffée davantage malgré la nouvelle période de confinement avec dix rendez-vous (rencontres avec les artistes, club sandwich, visite-dégustation, journée d'étude, nocturne étudiante, ateliers artistiques et émission de radio) dont le retour de la C party ! intitulée pour l'occasion C(Re)party !

En 2022, elle retrouve son nombre d'événements des années qui ont précédées la crise sanitaire, soit 12 événements réintroduisant aussi certains partenariats avec le Conservatoire ou Via Danse.

Parmi les événements récurrents :

- Le **Club sandwich vidéo** en lien avec chaque exposition, propose entre midi et deux une programmation de vidéos (programme thématique ou proposé par l'artiste exposant). Chaque projection attire entre 12 et 22 personnes. Après plusieurs années de dispositif (depuis 2014), l'équipe ressent tout de même un essoufflement et une difficulté à renouveler le format. Celui-ci évoluera sans doute à compter de 2024. Le temps du midi a été conservé en 2023 pour la preview favorisant la rencontre entre les membres du 19 Club, les professionnel·les partenaires et les artistes.
- **La C Party !** fête chaque année l'été avec un programme festif de performances, performances, concerts, œuvres culinaires, etc.
L'occasion de montrer des formes moins compatibles avec le format exposition. Le public (entre 70 et 200 personnes selon les années) est là aussi de plus en plus fréquemment impliqué dans des performances ou des ateliers participatifs.
- Chaque année, une **Nocturne étudiants** est organisée par PMA en partenariat avec les structures culturelles de l'agglomération. Elle est fréquentée par environ 250 étudiants et donne l'occasion de croiser les pratiques culturelles et les collaborations.
- Chaque année, le 19 accueille un **concert du Conservatoire** qui veille à toujours proposer un répertoire contemporain pour faire écho aux orientations du 19. L'espace est particulièrement prisé des musiciens et du public, toujours au rendez-vous (environ une cinquantaine d'auditeur·rices à chaque concert).

- **Finissages** : une ou deux fois par an, le 19 propose de conclure une exposition par un événement de type festif avec concert ou performance.
- **Les expériences à vivre** : format à la lisière entre la création collaborative et la médiation culturelle, il est proposé l'été pour tous les publics afin d'aborder les expositions selon un mode à la fois contemplatif et participatif.
- **Demi-journée d'évènements réflexifs** : à la suite de la demi-journée consacrée à *Se souvenir du présent, esprits de l'assemblage*, le 19 a relancé ce principe pour les expositions de Ju Hyun Lee et Suzanne Husky en 2023 avec « Amplifier la vie ».

2) Développement du 19 Club

Après un fort développement du 19 Club (amis du 19) entre 2017 et 2019 (jusqu'à 39 personnes inscrites), la période pandémique qui a vu une diminution des activités a eu aussi pour conséquence une réduction du nombre d'adhérent·es s'élevant en 2023 à 30 personnes. La moitié des membres sont de Montbéliard, 17% du territoire de Belfort, 23% de PMA et le reste provient d'Alsace.

Les derniers événements organisés pour le groupe n'ont pas rencontré de franc succès, voire ont dû être annulés en 2022 faute de participant·es. En 2023, l'équipe du 19, Crac propose au printemps un temps de concertation avec les adhérent·es afin d'échanger avec eux à propos des aménagements et évolutions éventuels à porter au dispositif.

Quelques pistes sont déjà en cours d'investigation à savoir :

- Maintien de la C party ! qui reste un événement extrêmement fédérateur et pourvoyeur de nouveaux membres ;
- Déplacement de l'avant-première de l'exposition du jeudi soir au jeudi midi permettant ainsi que mixer les publics et de faire se rencontrer les membres du 19 Club, les artistes, mais également les partenaires professionnels ;
- Proposition d'ateliers participatifs en amont des expositions afin de leur proposer de s'impliquer différemment dans la programmation.

La gratuité des événements est quant à elle maintenue pour l'ensemble des publics individuels.

Les formats proposés précédemment, telles que les conférences d'histoire de l'art ou encore les visites à l'extérieur, seront débattus avec les membres actuels, rencontrant en effet moins de succès depuis quelques temps.

3) Les ressources en formation du 19

- Le 19 intervient tous les ans à l'**INSPE de Besançon** pour une formation en arts plastiques des enseignants. En 2021 s'est ajoutée une proposition en lien avec la Ville de Montbéliard à la réouverture des lieux culturels en plus des temps organisés dans le cadre du plan académique de formation.
- Le 19 a poursuivi ses rencontres à l'**École d'art de Belfort** : les artistes exposant à l'école en collaboration avec le 19 interviennent systématiquement auprès des étudiants de la classe préparatoire de l'École d'art de Belfort. En 2023 s'est ajouté un workshop, une conférence et une installation semi-pérenne de l'artiste Ju Hyun Lee en lien avec son exposition au 19, Crac.
- Il est à noter que le 19 accueille **des services civiques et des stagiaires** et contribue ainsi à la formation de jeunes professionnel·les tous les ans dans les domaines de la médiation, de l'accueil, de la communication et de la régie d'exposition.
- En 2023, une **nouvelle formation pour les professionnel·les du champs social** est lancée suite à l'augmentation conséquente des demandes de visites de la part des centres de loisirs et centres sociaux, mais également du constat partagé d'un grand déficit de

formation des professionnel·les afin de mieux mailler la visite de l'institution culturelle et artistique avec le projet global de l'établissement social et de se sentir également plus à l'aise dans une posture de découverte et de transmission de l'art contemporain.

- Suite également au SODAVI Bourgogne-Franche-Comté et aux témoignages des artistes de la Région qui déplorent le manque d'espace et d'activités pour se réunir et échanger, le 19, Crac lance également en 2023 une « école d'été » ayant pour objectif de générer un moment collectif entre artistes et professionnel·les de la culture et en dialogue avec des pairs venues d'une autre région de France ou de l'étranger. Si le format fonctionne en 2023, il aura vocation à devenir un rendez-vous annuel régulier.

Un chantier qui n'a pas pu être exploré entre 2020 et 2023 est celui du développement d'un réseau local de médiatrices et médiateurs de l'Est malgré les nécessités de formation. Il peut constituer un nouvel objectif pour la prochaine convention avec toutefois le besoin d'identifier d'abord la potentielle redondance avec d'autres dispositifs nationaux au sein desquels les mêmes médiatrices et médiateurs s'impliquent déjà et auprès desquels le 19 est adhérent (DCA, Bla !, etc.).

V) 2020, UNE ANNEE PARTICULIERE, MAIS DES MEDIATIONS INNOVANTES

Comme bien d'autres structures culturelles, le 19 Crac a développé plusieurs propositions numériques en direction de ses publics adultes et enfants pendant la première période de confinement. Le « tout numérique » a néanmoins bien vite montré ses limites et, dès la fin du premier confinement à partir du 12 juin, les médiatrices du 19 sont reparties à la reconquête du public dans et hors les murs grâce à de nouvelles propositions visant à rétablir une relation directe entre les œuvres, les artistes et les publics. Ces activités ciblaient principalement des propositions en famille afin d'impliquer un public le plus large possible.

En cette période de pandémie, l'implication du 19 sur le terrain s'est renforcée grâce à une participation accrue à plusieurs dispositifs scolaires et socio-culturels, mis en place par la Ville de Montbéliard et la DRAC.

Quelques exemples d'initiatives originales mises en place par le 19, Crac en période de fermeture :

- Capsules pédagogiques

Portraits d'artistes et commentaires d'œuvres produites au 19, Crac. Ces « capsules » ont pris la forme de courts contenus explicatifs et illustrés permettant de (re)découvrir en famille les expositions du centre d'art.

- Bus Tour TRAC* numérique (*réseau d'art contemporain de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard)

L'événement fut adapté en version virtuelle afin de mettre en ligne des contenus inédits autour des expositions des différentes structures de l'Aire urbaine. Ont notamment été diffusées pour cet événement une vidéo de l'artiste Christian Lhopital au travail, en train de réaliser le dessin mural produit au 19, Crac pour l'exposition *L'œil extravagant* en octobre 2020 et des lectures de textes par l'artiste Fanny Maugey pour son exposition *Contre-feu*, hors-les-murs du 19 à l'École d'art de Belfort (novembre 2020-avril 2021).

- **Le nouveau site internet** du projet *Atlas des Régions Naturelles* (ARN) des artistes Nelly Monnier et Eric Tabuchi. Une partie de ces productions avaient été visibles lors de l'exposition *La république des Champs* de Nelly Monnier, à l'École d'art de Belfort, d'avril à juin 2019.

- **Des newsletters** présentant les contenus des expositions et des résidences : commandes de textes à des artistes (Ronan Lecreurer, Richard Neyroud), photographies des expositions, articles de presse, podcast d'émission radio...

- **Des images d'archives** des expositions au 19, Crac et hors les murs, de 1995 à aujourd'hui, diffusées sur un compte Instagram dédié, créé à l'occasion du 25ème anniversaire du centre d'art.

- **Diffusion radiophonique** L'interview de Maxime Delhomme pour la radio Franche Culture, artiste ayant exposé dans la Box du 19 avec Danse statique (novembre 2020-janvier 2021).

- **Médiation sac à dos**

Durant le mois de juin, le service des publics a mis à disposition du public des kits artistiques à emporter. Chaque kit contenait du matériel et un protocole pour réaliser chez soi, une performance historique (des années 1960 à nos jours), à la manière des artistes contemporains. En tout, 5 expériences artistiques différentes ont été proposées au public. 53 kits ont été distribués.

- **Marc Buchy, Gymnastique oculaire, 2019.** Gymnastique oculaire est un protocole pour une action-performative de l'artiste Marc Buchy, invitant à réaliser une série d'exercices ayant pour but d'améliorer la vue. Dans le cadre de sa politique de soutien aux artistes, le 19, Crac a proposé à l'artiste de réactiver ce protocole en éditant des cartes postales dans le cadre des Expériences à vivre de l'été 2020. Cette proposition de médiation a notamment permis aux équipes du 19 de renouer le lien avec les publics, encore hésitants et discrets au moment de la réouverture du centre d'art en juin. Édition : 500 exemplaires distribués.

C) PLAN DE COMMUNICATION

Depuis 2020, plusieurs grands projets ont été menés en communication :

- **Une nouvelle identité graphique** (logo et charte graphique) a été créée par un duo de graphistes avec qui nous travaillons toujours actuellement. Cette nouvelle identité a été déclinée en interne sur tous les supports de communication, imprimés et numériques. Elle a permis une meilleure identification de la structure auprès des publics et des différents partenaires (presse, structures culturelles...).

- **Une refonte totale du site internet** a été réalisée en collaboration avec un développeur et les graphistes du 19. Le site internet qui était obsolète est donc devenu un véritable outil de communication pensé pour les différents publics du centre d'art tout en permettant une utilisation beaucoup plus efficace en interne.

- On peut noter aussi **le développement des réseaux sociaux** qui sont suivis aujourd'hui par plus de 3000 personnes pour Instagram et 5000 personnes pour Facebook. Les lettres d'informations, très nombreuses pendant la crise sanitaire (envoi hebdomadaire pendant la crise, mensuel le reste du temps), ont permis de maintenir un lien avec les publics et de continuer de valoriser le travail des artistes et des médiateur.ice.s.

- **Les relations avec la presse locale** généraliste et culturelle ont continué à se développer. Nous comptons aujourd'hui plusieurs partenaires réguliers : Est Républicain, Novo, Poly, Sparse magazine, France bleu... Les liens étroits entretenus avec l'office de tourisme du Pays de Montbéliard ont permis de bénéficier de leur visibilité au niveau national et international (Suisse et Allemagne). Enfin, des voyages presse ont été organisés collectivement avec d'autres centres d'art du territoire (Crac Alsace à Altkirch, Espace multimédia Gantner à Bourogne, Kunsthalle à

Mulhouse) afin de permettre aux journalistes de visiter plusieurs lieux sur deux jours. Au-delà du partage des coûts d'accueil et de trajet, ces voyages donnent lieu à une meilleure visibilité à nos structures auprès de la presse spécialisée nationale, difficile à mobiliser le reste du temps.

- **Le lancement d'une série de podcasts** a récemment été décidé pour permettre de garder une trace de certains moments de vie du centre d'art : ateliers, rencontres, résidences d'artistes, temps de montage... et de partager du contenu sous un nouveau format.

La communication avec la Ville de Montbéliard :

Les relations avec les services de communication de la Ville continuent d'être harmonieuses et de s'enrichir de nouvelles idées :

- mention de la programmation du 19 dans le magazine municipal et mention ponctuelle dans la programmation culturelle de la Ville ou l'agenda culturel lorsque les actions sont menées en lien avec des établissements municipaux
- mention de la Box de Noël dans le programme général de l'évènement Les Lumières de Noël,
- repost sur les réseaux sociaux
- production d'évènements sur Facebook et/ou de contenus en concertation avec le 19 lorsque les liens avec la Ville sont forts
- plusieurs partenariats annuels portant sur l'affichage des expositions sur les panneaux de type sucettes avec possibilité d'accéder dès 2023 à un nouveau réseau d'affichage
- mise à jour de la page dédiée au 19 sur le site internet de la Ville

La **signalétique piétonne déployée** dans le centre-ville en 2018 afin de mieux baliser l'accès au 19, Crac reste très appréciée et employée.

D) EDITIONS : VALORISATION DES CAHIERS DU 19 ET COEDITIONS

Il a été décidé en 2017, compte-tenu du budget du 19, ainsi que des problèmes de stockage et de diffusion engendrés par les très nombreuses éditions réalisées jusqu'en 2016, de suspendre cette activité à l'exception des co-éditions.

En 2021, la situation financière un peu plus favorable a cependant permis de formuler une exception à cette décision avec la réalisation **du catalogue** de l'exposition collective *Se souvenir du présent, esprits de l'assemblage*.

A la fin de l'année 2022, sollicité par les artistes, le 19, Crac a également contribué à **la co-édition** d'un catalogue monographique des artistes Alexandre & Florentine Lamarche-Ovize.

Par ailleurs et comme formulé précédemment, les **Cahiers du 19** constituent toujours la revue du 19, publiée à chaque exposition. Ils rendent compte ou annoncent toute la programmation et les événements mais il s'agit aussi d'un véritable objet éditorial, permettant au public d'approfondir les expositions grâce aux textes commandités à des critiques ou à des historien·nes de l'art.

Par conséquent, cette édition constitue également un soutien aux artistes qui peuvent employer ces textes à leur guise à des fins de diffusion et de matière réflexive à propos de leur travail, mais aussi aux auteurs et autrices de l'art fréquemment invité·es à y produire de nouveaux contenus.

En dehors de formats d'éditions « classiques » (catalogues d'exposition) et des *Cahiers du 19*, entre 2020 et 2023, le 19, Crac a accompagné la réalisation de nombreux **autres formats d'édition** notamment dans le cadre de sa collaboration avec l'Hérilab de la Médiathèque François Mitterrand d'Héricourt (fab lab dédié à la micro-édition artistique en sérigraphie ou

risographie) avec les artistes Hugo Capron et Maxime Delhomme permettant ainsi aux artistes de produire des séries tout en étant intégrés dans une collection publique (l'artothèque de la Médiathèque).

Dans le même esprit, l'édition d'une série de cartes a été réalisée avec l'artiste Pauline Delwaulle (2021) ou encore une réédition du protocole de la *Gymnastique oculaire* de Marc Buchy.

Une micro-édition de 100 exemplaires a également été réalisée pour restituer les projets individuels des élèves du collège Jean Macé de Vesoul dans le cadre de la résidence de Ronan Lecreuer.

En 2023, l'invitation à une maison de micro-édition, Fais Le Toi-Même Si T'es Pas Content, favorise également cette activité selon d'autres principes économiques et de diffusion que ceux employés traditionnellement par les centres d'art, questionnant également à cette occasion le statut de l'édition aujourd'hui (catalogues ? revues ? éditions numériques ? livres d'artistes ?) comme activité d'un centre d'art.

E) LE FONCTIONNEMENT DU 19

I) LE BÂTIMENT DU 19, CRAC

A la suite des nombreux travaux menés entre 2017 et 2019 au 19 (reprise des interstices entre les plaques de béton du parvis, réalisation d'une véritable régie technique, mise aux normes pour le public à mobilité réduite des accès au 19, réfection totale de la toiture à la suite de nombreuses fuites) grâce au soutien de la Ville de Montbéliard, de nouveaux travaux ont été entrepris au 19, Crac en septembre 2020.

Il s'agit de l'éclairage des salles d'expositions. Les ampoules halogènes, énergivores et coûteuses qui alimentaient l'éclairage des grandes salles n'étant plus produites, il était impératif de changer le système. Ainsi, l'éclairage du hall, de la grande salle et de la petite salle a été entièrement revu. De nouvelles suspensions LED et de nouveaux rails avec spots orientables ont été installés offrant un éclairage plus adapté à un lieu d'exposition.

Ces travaux ont été suivis et financés par la Ville de Montbéliard qui a elle-même reçu un soutien financier de la Région Bourgogne- Franche-Comté pour l'aménagement d'un lieu de diffusion culturelle.

En 2023, une demande d'investissement bâtiment a été formulée auprès de la Drac Bourgogne-Franche-Comté afin de pouvoir remplacer la cimaise d'entrée en très mauvaise état par une cimaise modulable et éco-responsable.

Des réunions sont également engagées avec la Ville de Montbéliard à propos de la réfection potentielle du parvis ou, en tous cas, de ses aménagements futurs.

Au regard de l'augmentation conséquente des charges de fluides, le 19, Crac et la Ville de Montbéliard sont également en dialogue pour l'avenir à propos de l'isolation thermique de bâtiment et des possibilités d'évolution de ces modes de chauffage.

II) STRUCTURATION DE L'ÉQUIPE DU 19

Stabilisée à l'issue de 2019, l'équipe du 19 a connu quelques modifications en 2023 avec le départ de la chargée des publics ainsi que l'embauche d'un assistant régisseur à mi-temps selon le principe de la modulation du temps de travail. Cette embauche a été décidée à la suite d'un

long arrêt maladie du Régisseur du 19 nécessitant depuis son retour une aide spécifique notamment en termes de portage de charges lourdes.

La chargée de communication a également formulé le souhait de voir son temps de travail augmenté de 80% à 100% afin de prendre en compte les développements souhaités collectivement de la communication et plus spécifiquement du projet de podcasts.

La moyenne d'âge actuelle de l'équipe est de 36 ans contre 37 ans à l'issue de 2029, soit équivalente. Le nombre d'ETP passe ainsi de 6,1 en fin d'année 2019 avec 6 salariés permanents à 6,3 en fin d'année 2023 avec 7 salariés permanents. 5 volontaires en Service Civique sont venus compléter l'équipe du 19 durant ces 3 années pour des missions de 8 mois chacun. Il est souligné que le recrutement d'un volontaire est de plus en plus difficile.

Les membres de l'équipe du 19, Crac ont été placés en télétravail pendant les deux périodes de confinement. Malgré les difficultés que cette situation présente, l'équipe a su rester motivée, productive et solidaire. A ce jour, le télétravail n'est pas souhaité par la majeure partie de l'équipe, cependant des aménagements ont été concédés pour une salariée qui a formulé expressément la demande selon un principe de 2 jours par semaine.

III) BILAN FINANCIER 2020-2023

Le montant des subventions de fonctionnement a augmenté de 15 000 € en 4 ans. Les variations concernent :

- la DRAC qui a revalorisé le montant de la subvention de fonctionnement de 20 000 € ;
- la Ville de Montbéliard qui a revu à la baisse l'attribution de sa subvention, passant de 110 000 € à 94 500 € entre 2020 et 2023.

Nouvelles subventions fléchées :

- PMA : 3 000 € à 8 000 € dans le cadre des Couleurs de l'agglo ;
- DRAC : 5 000 € pour la résidence EMA au lycée des Huisselets ;
3 000 à 5 000 € pour la réalisation des Expériences à vivre dans le cadre de L'été culturel ;
1 000 € pour la résidence Culture-justice ;
2 000 € à 3 500 € pour les résidences Culture-santé.

L'association a enregistré deux résultats d'exploitation exceptionnels : 55 384 € en 2020 et 62 534 € en 2021.

Ces excédents sont dû aux divers produits exceptionnels reçus au titre de la crise sanitaire (20 000 € de la part de la DRAC, 2 500 € de PMA, etc.) et principalement aux exonérations de charges sociales de l'URSSAF : 22 437 € en 2020 et 56 896 € en 2021.

Les années à venir retrouveront des résultats plus « classiques ».

Le bilan financier de l'année 2022 étant en cours de finalisation, les charges de fonctionnement n'apparaissent pas dans ce document. Globalement, ces charges sont stables. La part du budget de fonctionnement tend à diminuer progressivement au profit de celui des expositions (variation de 2%).

Le budget alloué au soutien aux artistes est aussi en évolution : + 3 800 € pour la production et + 7 420 € d'honoraires artistiques, en accord avec la grille de rémunération d.c.a.

La masse salariale du personnel permanent est restée stable. Celle du personnel est plus fluctuante et varie en fonction des nécessités : montage d'exposition, accueil, remplacement de salarié absent.

ANNEXE VIII-1

BILAN DE FREQUENTATION 2020-2023

(en raison de la vacance de mars à septembre du poste de chargée des publics s'occupant des éléments statistiques, les éléments 2023 sont réduits au minimum pour ce bilan. Les mises à jour seront effectuées début 2024 lors du bilan final de l'année)

BILAN FREQUENTATION (GLOBAL)				
TYPES DE PUBLICS	2020	2021	2022	2023 (au 12 septembre)
Public individuel intra muros	1367	2271	3061	1944
Public scolaire/périscolaire intra muros	1173	2194	2671	1179
Public total intra muros	2540	4455	5732	3123
Public individuel extra muros	0	372	227	95
Public scolaire/périscolaire extra muros	17	NON SPÉCIFIÉ	NON SPÉCIFIÉ	NON SPECIFIE
Public total extra muros	17	372	227	95
PUBLIC TOTAL DU 19	2557	4827	5959	3218
BILAN FREQUENTATION PUBLIC INDIVIDUEL PAR TERRITOIRE (intra muros en %)				
TERRITOIRES	2020	2021	2022	2023
Montbéliard	33%	31%	41%	Non évalué
PMA	21%	19%	25%	Non évalué
Région	10%	23%	30%	Non évalué
France	35%	23%	30%	Non évalué
International	1%	3%	4%	Non évalué
BILAN FREQUENTATION SCOLAIRE/PERISCOLAIRE PAR TERRITOIRE (intra et extra muros en %)				
TERRITOIRES	2020	2021	2022	2023
Montbéliard	36%	49%	47%	Non évalué
PMA	54%	36%	32%	Non évalué
Région	10%	15%	21%	Non évalué
BILAN FREQUENTATION SCOLAIRE PAR NIVEAU D'ETABLISSEMENT				
NIVEAU D'ÉTABLISSEMENT	2020	2021	2022	2023

Primaire	52%	63%	64%	Non évalué
Secondaire	12%	7%	7%	Non évalué
Universitaire	7%	6%	8%	Non évalué
Centre de loisirs	25%	21%	18%	Non évalué
Individuels (ateliers)	4%	3%	3%	Non évalué

ANNEXE VIII-2
BILAN FINANCIER 2020-2023

Subventions / produits

	Année					
Partenaires	2020	2021	2022	2023	Évolution 2020 – 2023	
DRAC fonctionnement	130 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	20 000 €	15 %
DRAC service des publics	14 400 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	600 €	4 %
DRAC fléchées	19 280 €	18 085 €	20 500 €	29 500 €	10 220 €	53 %
Sous-total Drac	163 680 €	183 085 €	185 500 €	194 500 €	30 820 €	19 %
Région fonctionnement	85 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	0 €	0 %
Région fléchées	6 291 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	7 709 €	123 %
Sous-total Région	91 291 €	99 000 €	99 000 €	99 000 €	7 709 €	8 %
PMA fonctionnement	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	0 €	0 %
PMA fléchées	3 000 €	4 000 €	0 €	8 000 €	5 000 €	167 %
Sous-total PMA	38 000 €	39 000 €	35 000 €	43 000 €	5 000 €	13 %
Ville de Montbéliard	110 000 €	100 000 €	105 000 €	94 500 €	-15 500 €	-14 %
Aides exceptionnelles Covid	47 437 €	56 896 €	0 €	0 €	-47 437 €	-100 %
Autres subventions / produits fléchés	8 300 €	7 800 €	7 800 €	10 400 €	2 100 €	25 %
Total fonctionnement	360 000 €	370 000 €	375 000 €	364 500 €	15 000 €	4 %
Total fléchés	84 308 €	100 781 €	42 300 €	61 900 €	-42 008 €	-50 %

Investissement			
DRAC		11500	4200
PMA	5000	5000	5000

Dépenses artistiques

Dépenses	2020	2021	2022	Évolution 2020-2022
honoraires artistiques	16 670 €	19 530 €	24 090 €	7 420 €
production	18 455 €	15 616 €	22 259 €	3 804 €
autres charges d'expositions	89 618 €	113 605 €	96 138 €	6 520 €
autres charges de résidences	9 876 €	10 408 €	16 119 €	6 243 €
Total	134 619 €	159 159 €	142 487 €	24 540 €

Autres dépenses

Dépenses	2020	2021	2022	Évolution 2020 -2022
Fonctionnement	211 194 €	215 583 €		
Actions culturelles et pédagogiques	69 635 €	86 733 €	65 974 €	-3 661 €
Actions éducatives	7 034 €	1 975 €	5 685 €	-1 349 €

Masse salariale

	2020		2021		2022		Évolution 2020 à 2022	
Salaires bruts	172 660 €		186 389 €		192 624 €		12 %	19 964 €
Dont personnel permanent	165 908 €	96%	168 060 €	90%	165 882 €	86%	0 %	-26 €
Dont personnel temporaire	6 752 €	4%	18 330 €	10%	26 742 €	14%	296 %	19 990 €

ANNEXE VIII-3

INDICATEURS COMMUNS AUX LABELS ARTS VISUELS 2020-2023

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs
Accès pour tous à l'offre culturelle	Augmenter la fréquentation	Fréquentation totale
	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC
		Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes
		Partenariats pour la mise en œuvre d'actions EAC en faveur des enfants et des jeunes
Soutien à la création artistique	Favoriser la création des œuvres	Nombre de commandes, acquisitions et productions aidées
	Accompagner le parcours professionnel des artistes	Nombre d'artistes soutenus pour la 1ère fois dans la programmation
	Promouvoir la rémunération des artistes	Part du budget consacré à la rémunération artistique
Situation financière	Développer les ressources propres	Taux de ressources propres
	Maîtriser les charges fixes	Evolution des charges fixes
Accès pour tous à l'offre culturelle	Diffuser d'avantage les œuvres	Nombre de manifestations hors les murs, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires des DRAC
Soutien à la scène française	Encourager la représentation des artistes de la scène française	Part des artistes de la scène française dans l'accès à la programmation (dont les œuvres ont été exposées, produites, acquises)
Collection d'œuvres d'art numérique	Diffuser d'avantage les œuvres	nombre d'œuvres diffusées
Parité/ diversité	Encourager la parité dans les structures	Part des femmes dans l'accès à la programmation (dont les œuvres ont été exposées, produites, acquises)
Détail indicateurs de parité		
CAC	Soutien à la création artistique	Proportion de jours de résidence attribués à des femmes
		Proportion de femmes dont les œuvres ont été produites
	Programmation et diffusion artistique	Proportion de femmes dont les œuvres ont été exposées
		Proportion de femmes dans la programmation culturelle (ateliers, conférences, etc.)
	Acquisitions d'œuvres	Proportion de femmes dont les œuvres ont été acquises

Modes de calcul					2020	2021	2022	2023 (12 septembre)
Nombre total de visiteurs					2540	4465	5732	3123
Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC- dont "scolaires" (maternelle au secondaire) et "extra-scolaires"					1145	2194	2744	1182
Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC x nombre d'heures de transmission- dont "scolaires" (maternelle au secondaire) et "extra-scolaires"					non évalué	non évalué	non évalué	147159
Nombre de structures partenaires d'actions EAC en faveur des enfants et des jeunes					32	40	55	39
Nombre de commandes, acquisitions et productions d'œuvres d'art réalisées auprès d'artistes					12	14	23	17
Nombre d'artistes soutenus pour la 1ère fois dans la programmation de la structure (exposition, résidence, production, édition)					22	23	23	10
CAC: [Montant des honoraires + montant des cessions de droit + montant des droits de présentation publique versés aux artistes] / Budget global					3,9%	4,2%	5,8%	
Ressources propres (recettes hors subventions) / ressources totales (%)					2,5%	4,2%	5,5%	
(Montant des charges fixes de l'année N - montant des charges fixes de l'année N-1) / montant des charges fixes de l'année N-1					-0,8%	2,3%	-1,7%	
					6	4	4	14
Nombre de manifestations hors les murs, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires des DRAC (CPV...)					2	0	1	8
Nombre d'artistes français programmés sur l'année civile / nombre total d'artistes programmés sur l'année civile dont: 1- artistes de la scène française exposés/ nbre total d'artistes exposés (monographies) 2- artistes de la scène française produits / nbre total d'artistes produits 3- artistes de la scène française acquis / nbre total d'artistes acquis					100 %	63 %	22	10
					100 %	100 %	95%	75%
					100 %	100 %	100%	77%
					0 %	0 %	0%	0%
en région, national, europe, hors europe					0	0	0	0
Nombre d'artistes femmes programmées sur l'année civile / nombre total d'artistes programmés sur l'année civile, dont:								
1- artistes femmes exposées ;					60 %	44 %	68 %	100%
2- artistes femmes produites ;					9 %	13 %	50 %	69%
3- artistes femmes acquises					0 %	0 %	0 %	0%
Nombre de femmes dont les œuvres ont été produites/nombre de femmes et d'hommes dont les œuvres ont été produites					60%	43%	56%	7%
Nombre de femmes dont les œuvres ont été exposés/nombre de femmes et d'hommes dont les œuvres ont été exposés					60%	30%	65%	100%
Nombre de femmes dans la programmation culturelle/nombre de femmes et d'hommes dans la programmation culturelle					75%	63%	67%	60%
Nombre de femmes dont les œuvres ont été acquises/nombre de femmes et d'hommes dont les œuvres ont été acquises					0%	0%	0%	0%

Projet

Convention bilatérale de contributions financières et non financières

Ville de Montbéliard – 19, Centre Régional d'Art Contemporain

2024 à 2027

Entre les soussignés :

La Ville de Montbéliard, sise Hôtel de Ville – BP 95287 – 25205 MONTBELIARD CEDEX représentée par son Maire en exercice, Marie-Noëlle BIGUINET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n°.....en date du 18 décembre 2023,

Ci-après dénommée « la Ville de Montbéliard »,

Et

L'Association 19, Centre Régional d'Art Contemporain, sise 19 avenue des Alliés à Montbéliard représentée par Madame Dangel, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration du 03 octobre 2023,

Ci-après dénommée « L'Association », « le 19 », « le 19, C.R.A.C. » ou encore « le bénéficiaire ».

Préambule

La convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Ville de Montbéliard, Pays de Montbéliard et le 19, Centre Régional d'Art Contemporain fixe :

- La mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel,
- Le coût du programme d'actions, les modalités de financement et les relations avec les partenaires institutionnels,
- Les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Elle s'accompagne de plusieurs annexes :

- Annexe I : Projet artistique et culturel
- Annexe II : Modalités de l'évaluation et indicateurs
- Annexe III : Budgets prévisionnels
- Annexe IV : Données d'activité
- Annexe V : Données d'emploi
- Annexe VI : Données de parité
- Annexe VII Les contributions non financières de la Ville de Montbéliard

Enfin, dans son article 5 - Conditions de détermination des contributions financières et non financières, il est précisé que la détermination et les modalités des versements des contributions financières des parties sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre la structure et chacune des parties.

Dans ce cadre, il est convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet :

La présente convention est conclue pour une durée de 4 années. Dans le cadre des objectifs définis par la Ville, elle fixe les modalités de versement de la subvention de la Ville de Montbéliard et les contributions non financières prévues dans la convention pluriannuelle d'objectifs.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet précisé dans la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre le 19, Centre Régional d'Art Contemporain, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Ville de Montbéliard et PMA, et conforme à son objet statutaire.

Article 2 – Contributions financières - Subventions de la Ville de Montbéliard

La Ville de Montbéliard s'engage à soutenir financièrement le 19-CRAC dans l'exercice du projet artistique et culturel qui relève de la convention pluriannuelle d'objectifs. Elle fixe, dans le cadre de son propre budget soumis annuellement au Conseil municipal, le montant de sa participation.

Pour 2024, le montant annuel de la subvention de la Ville de Montbéliard s'élèvera à 94 500€, sous réserve du vote du Conseil Municipal lors du vote du budget primitif 2024.

Les axes de financement de la Ville de Montbéliard sont clairement distincts de ceux de Pays de Montbéliard Agglomération.

Il est rappelé que la Ville de Montbéliard contribue financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution

Article 3 – Modalités de versement

La subvention annuelle sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % de la subvention au plus tard le 31 mai de l'année n,
- Le solde dès production du bilan de l'année n-1 signé par la Présidente.

Article 4 : Obligations financières

Reddition des comptes – Présentation des documents financiers

Dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice, le 19-CRAC s'engage à fournir :

- Le compte rendu financier (Bilan et Compte de Résultat certifiés) du programme d'actions, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la convention pluriannuelle d'objectifs,
- Ce compte rendu financier doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'État. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Ville de Montbéliard et Pays de Montbéliard Agglomération et le 19-CRAC,
- Ce compte rendu financier et ce compte rendu quantitatif et qualitatif sont signés par le président du 19-CRAC ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par les articles L612-4 et D612-5 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel,
- Le rapport annuel d'activité du 19, CRAC,

- Un compte analytique, détaillé à l'annexe III de la convention pluriannuelle d'objectifs précitée ;
- Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état, détaillé à l'annexe V de la convention d'objectifs est exprimé en équivalents temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité (annexe VI de la convention d'objectifs);

Article 5 – Engagements de l'association :

L'association s'engage à :

- Affecter l'intégralité des subventions versées par la Ville au financement du projet artistique et culturel précisé dans la convention pluriannuelle d'objectifs, conforme à son objet statutaire,
- Dès lors, l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Annexe 1 à la présente convention),
- Justifier, à la demande de la Ville de Montbéliard, et à tout moment, de l'utilisation de la participation reçue, notamment par un libre accès aux documents administratifs et comptables,
- S'interdire la redistribution des fonds publics à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres, comme le dispose le décret-loi du 2/02/1938.
- Restituer à la Ville de Montbéliard sa participation si son affectation n'était pas respectée et ce, conformément au décret du 30/06/1934.

Article 6 – Contributions non financières

En complément de la contribution financière citée à l'article 2, la Ville de Montbéliard participe au soutien de l'association par la mise à disposition des moyens ci-dessous exposés et selon les modalités d'occupation fixées en annexe de la convention d'objectifs.

Le montant de l'ensemble des prestations de la Ville de Montbéliard, en faveur de l'association, lui sera communiqué et devra apparaître dans ses budgets prévisionnel et réalisé au titre de la participation financière de la Ville de Montbéliard.

6.2.1 Les moyens de transport

La Ville de Montbéliard mettra ponctuellement à disposition de l'association, un véhicule afin de transporter des œuvres d'art, selon des modalités précisées dans l'annexe VII à la convention pluriannuelle d'objectifs. Dans le cas où la Ville ne serait pas en mesure d'assurer la mise à disposition, le 19-Crac devra assumer, à ses frais, les transports.

6.2.2 Les locaux

La Ville de Montbéliard met à disposition du 19 Crac :

- Le bâtiment du 19 Avenue des Alliés,
- Un local de stockage au Centre Lou Blazer situé 12 rue Renaud de Bourgogne,
- Deux chambres au Centre de Conférences Montbéliard - Saint-Georges - Ferme Bosquette, réservées à l'accueil des artistes et de leurs assistants.

Article 7 – Sanctions

7.1 En cas de retard par le bénéficiaire dans l'exécution ou d'inexécution de la convention pluriannuelle d'objectifs précitée, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, la Ville de Montbéliard peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

7.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

7.3 La Ville de Montbéliard informe le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

Article 8 – Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville de Montbéliard qui en prend l'initiative et le 19, C.R.A.C. Les avenants ultérieurs seront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Article 9 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 10 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée de quatre années couvrant 2024, 2025, 2026 et 2027.

Article 11 – Règlement des différends

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties rechercheront un accord amiable. A défaut, celui-ci sera soumis au juge administratif territorialement compétent.

Fait à Montbéliard

Le

Pour l'association
Le 19, Centre régional d'Art Contemporain,

Pour la Ville de Montbéliard,

La Présidente
Liliane DANGEL

Le Maire
Marie-Noëlle BIGUINET

ANNEXE 1 A LA CONVENTION BILATERALE DE CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET NON FINANCIERES

**VILLE DE MONTBELIARD
19, CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN**

**ANNEES
2023-2027**

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Date

Signature Président(e)

ANNEXE VII

A la Convention pluriannuelle d'objectifs

Années 2024 - 2027

LES CONTRIBUTIONS NON FINANCIERES DE LA VILLE DE MONTBELIARD

TITRE 1 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

A - DESIGNATION

La Ville de Montbéliard met à la disposition de l'association, qui l'accepte, des locaux (cf plans joints) situés :

- 19 Avenue des Alliés composé de :

Rez-de-chaussée :

- salles d'exposition	346,52 m ²
- salle pédagogique	53,14 m ²
- salle vidéo	39,40 m ²
- sanitaires	6,26 m ²
- Voies de circulations	50,34 m ²

Total **495,66 m²**

Rez-de-Chaussée + 1,60m :

- Salles d'exposition	133 m ²
- Régie	46,26 m ²
- Rangement	3,51 m ²
- Escalier	2,14 m ²

Total **184,91 m²**

Mezzanine :

- bureaux	50,61 m ²
- Mezzanine	66,19 m ²
- Escalier	6,53 m ²
- Escalier	2,63 m ²

Total **125,96 m²**

bocal :

- bocal	12,46 m ²
- Cuisine	6,20 m ²
Total	18,66 m²
<u>Bureau</u>	24,59 m²

soit une surface totale de **849,78 m²** conformément aux plans joints.

- **12 Rue Renaud de Bourgogne** (Centre Lou Blazer) : un local de stockage d'une superficie de 29,00m² ainsi qu'un SAS de 5 m².

- **26 Faubourg de Besançon** (Centre de Conférence Saint-Georges) : 2 chambres d'artistes avec sanitaires pour une surface respective de 20 m² et 45 m²

B – REDEVANCE

La mise à disposition des locaux est consentie et acceptée à titre gratuit.

Toutefois, il est indiqué que pour l'année 2023

- la valeur locative du 19 Avenue des Alliés est de 44 786,41 €
- la valeur locative du 12 Rue Renaud de Bourgogne est de 452,40 €
- la valeur locative du 26 Faubourg de Besançon est de 6 400,55 €

Ces valeurs locatives feront l'objet d'une revalorisation annuelle automatique au 1^{er} janvier en fonction et dans les limites des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE ou de tout autre indice qui s'y substituerait.

La revalorisation interviendra pour la première fois le 1^{er} janvier 2024.

Pour l'application de cette clause, les parties conviennent que :

- L'indice de base est celui du 1^{er} trimestre 2023 : 2 077
- L'indice de révision sera le dernier indice connu au jour anniversaire de la revalorisation

Toutefois, la valeur locative ne pourra pas être inférieure à la valeur locative initiale.

C - CHARGES DE FONCTIONNEMENT

- Immeubles situés 19 avenue des Alliés et 12 Rue Renaud de Bourgogne :

Il est formellement convenu que l'association prend en charge les frais fluides/énergie individualisés : électricité, eau, téléphone, chauffage.

Elle prendra en charge tous les frais de fonctionnement liés aux différents équipements techniques existants : alarme anti-intrusion, élévateur PMR, installations de climatisation et installations de sécurité tels l'éclairage de sécurité, le désenfumage, les extincteurs, la centrale incendie etc...

L'exploitant financera l'abonnement, la consommation, la maintenance ainsi que la vérification des installations et leur contrôle réglementaire. L'exploitant prendra en charge l'entretien ménager des locaux.

En l'absence de compteurs individualisés, la Ville de Montbéliard facturera les frais de fonctionnement par remboursement des factures, ou suivant relevé de sous-compteur ou au prorata de la surface occupée ou du volume chauffé.

La Ville de Montbéliard s'engage à prendre en charge les réparations, l'entretien qui sont habituellement à la charge du propriétaire.

- Immeuble situé 26 Faubourg de Besançon :

L'association prend en charge les dépenses de nettoyage et d'entretien courant des deux chambres (excepté lors d'une utilisation par la Ville de Montbéliard ou d'autres associations). Elle procédera à cet entretien avec son propre personnel ou par l'intermédiaire d'une société.

La Ville de Montbéliard, propriétaire des lieux, s'engage à :

- prendre en charge les réparations, l'entretien qui sont habituellement à la charge du propriétaire
- prendre en charge les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage
- procéder à l'achat d'équipement mobilier et ce, dans la limite de ses budgets

Dans tous les cas, l'association est responsable de la sécurité et la surveillance des lieux mis à disposition.

D - CHARGES ET CONDITIONS GENERALES

L'occupation aura lieu sous les clauses et conditions suivantes que l'association s'oblige à exécuter et à accomplir :

L'association prendra les lieux dans l'état où ils trouvent au moment de l'entrée en jouissance.

Elle devra les entretenir pendant toute la durée de la convention et les rendre en bon état de réparations locatives et d'entretien lui incombant notamment du fait des dégradations survenues de son fait ou du fait des personnes dont elle a la responsabilité, à moins qu'elle ne prouve qu'elles ont eu lieu par suite de vétusté, malfaçon, vice de construction ou par cas de force majeure, par faute de la Ville de Montbéliard ou par le fait d'un tiers qu'elle n'a pas introduit dans les locaux ;

L'association devra jouir des lieux mis à disposition suivant la destination qui leur a été donnée sans rien faire qui nuise à la tranquillité des voisins et à la bonne tenue des locaux ;

L'association ne pourra faire aucune transformation des lieux mis à la disposition ou des équipements mentionnés au contrat, sans l'accord exprès et écrit de la Ville de Montbéliard ; à défaut elle devra laisser, à la fin de la convention, dans l'état où ils se trouvent, sans pouvoir réclamer aucune indemnité, les décors, embellissements et autres travaux qu'elle aura fait faire, à moins que la Ville de Montbéliard ne préfère demander le rétablissement des lieux en leur état primitif, aux frais de l'association ;

L'association devra laisser exécuter dans les lieux mis à disposition les réparations d'amélioration ainsi que les travaux nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux mis à disposition sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 1724 – alinéas 2 et 3 du Code Civil ;

L'association devra entretenir en bon état les canalisations intérieures, les robinets d'eau, les canalisations et appareillages électriques ou de gaz ;

L'association devra faire ramoner, à ses frais, aussi souvent qu'il sera nécessaire ou prescrit par les règlements administratifs, les cheminées ou conduits de cheminée et faire entretenir régulièrement et au moins une fois par an tous les appareillages et installations diverses pouvant exister dans les lieux mis à disposition ;

L'association devra laisser la Ville de Montbéliard visiter les lieux et les faire visiter chaque fois que cela sera nécessaire pour l'entretien, les réparations et la sécurité de l'ensemble, elle s'engage à prévenir immédiatement la Ville de Montbéliard de toutes dégradations qu'elle constaterait dans les lieux mis à disposition, entraînant des réparations à la charge du propriétaire. Au cas où l'association manquerait à cet engagement, elle ne pourrait réclamer aucune indemnité à la charge de la Ville de Montbéliard et serait responsable envers elle de l'aggravation du dommage, survenu après la date à laquelle elle l'a constatée ;

L'association devra acquitter exactement tous les impôts et satisfaire à toutes les charges de ville et de police dont les locataires sont ordinairement tenus de manière à ce que la Ville de Montbéliard ne soit pas inquiétée ni recherchée à ce sujet ;

L'association devra se conformer aux usages en vigueur, aux règlements de police ainsi qu'à tout règlement intérieur ;

L'association répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée de son occupation à moins qu'elle ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure ou par la faute de la Ville de Montbéliard ;

L'association devra faire son affaire personnelle des divers préjudices qui lui seraient causés dans les cas ci-dessus énoncés, et généralement, dans tous autres cas fortuits ou de force majeure, sauf son recours contre qui de droit, la responsabilité de la Ville de Montbéliard ne pouvant en aucun cas être recherchée ;

L'association devra s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable contre l'incendie, les risques locatifs, les recours des voisins, les dégâts des eaux, les explosions de gaz, de bris de glace et, généralement, tout risque quelconque susceptible de causer des dommages à l'immeuble ou aux objets mobiliers, aux matériels. Elle devra maintenir et renouveler ses assurances pendant toute la durée de son occupation, acquitter régulièrement les primes et cotisations et en justifier à toute réquisition de la Ville de Montbéliard ;

L'association devra déclarer immédiatement à la compagnie d'assurance et en informer en même temps la Ville de Montbéliard, tout sinistre ou dégradation se produisant dans les lieux mis à disposition sous peine d'être rendu personnellement responsable du défaut ;

La Ville de Montbéliard ne garantit pas l'association et par conséquent décline toute responsabilité dans les cas suivants :

- en cas de vol, cambriolage ou autres actes délictueux, et généralement de tous troubles apportés par des tiers par voie de fait,
- en cas d'interruption dans le service des installations de l'immeuble (eau, gaz, électricité et tous autres services), provenant soit de l'administration ou du service concessionnaire, soit de travaux, accidents ou réparations, soit de gelées, soit de tous autres cas, même de force majeure,
- en cas d'accident pouvant survenir dans les lieux mis à disposition,
- dans le cas où les lieux mis à disposition seraient inondés ou envahis par les eaux pluviales ou autres fuites ;

E - CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX LOCAUX 26, FAUBOURG DE BESANCON

Les chambres d'artistes sont mises à la disposition de l'association et placées sous sa responsabilité pour l'hébergement, à titre temporaire, d'artistes ou d'intervenants issus des ateliers d'artistes ou travaillant en collaboration avec l'association.

L'hébergement, le cas échéant, d'autres personnes autres que celles citées ci-dessus devra être soumis à l'approbation de la Ville de Montbéliard.

La priorité d'occupation revient à l'association. Cependant, la Ville de Montbéliard est susceptible d'occuper les locaux pour ses propres actions ou pour celles d'associations agissant dans le cadre de l'animation culturelle de la cité, lorsque le planning le permettra.

Leur surface permet l'accueil d'un couple dans chacune d'elles.

La mise à disposition de ces deux chambres pour un maximum de quatre personnes (pour les deux chambres) est donc définie pour un usage d'hébergement uniquement. La prise de repas, excepté une tolérance pour le petit déjeuner est donc totalement exclue dans le cadre de cette occupation.

Choix des artistes et planning d'occupation

L'association choisit les artistes susceptibles d'être hébergés dans les locaux ainsi définis et communique ses coordonnées et la période d'occupation des locaux à la Ville de Montbéliard.

Un bilan d'occupation précis (durée d'occupation, qualité des personnes hébergées et cadre de leur intervention, structure à laquelle les chambres sont mises à disposition le cas échéant, ...) est communiqué à la Ville de Montbéliard et joint à la demande de subvention ou sur simple demande.

Engagements réciproques des deux parties

L'association, responsable des lieux, s'engage à :

- prendre soin des locaux et à assurer, au nom des artistes, la sécurité des lieux, notamment en matière de prévention contre l'incendie, de dégâts des eaux, de protection contre le vol ;
- à établir et à faire respecter, à cet effet, un règlement à l'intention des occupants. Ce document qui sera approuvé par la Ville de Montbéliard comprendra entre autres des dispositions ayant pour objectif de ne pas perturber le fonctionnement du Centre de Conférences Saint-Georges

F - REPRISE DES LOCAUX

La Ville de Montbéliard, en accord avec l'association, se réserve le droit d'utiliser ponctuellement les locaux du 19, CRAC.

La Ville de Montbéliard se réserve le droit de reprendre à tout moment tout ou partie des locaux pour manquement de l'association aux dispositions de la présente annexe ou pour tout motif d'intérêt général sans que l'association puisse prétendre à une quelconque indemnité.

La Ville de Montbéliard devra en aviser l'association par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de 6 (six) mois.

Chaque immeuble pourra faire l'objet d'une reprise indépendamment l'un de l'autre.

Cependant, la saison en cours et/ou préparée pourra être réalisée.

Par ailleurs, la Ville de Montbéliard s'attachera dans la mesure de ses possibilités à aider l'association dans sa recherche de nouveaux locaux.

TITRE 2 – MOYENS DE TRANSPORTS

La Ville de Montbéliard mettra ponctuellement à disposition de l'association, un véhicule afin de transporter des œuvres d'art. Les coûts seront intégrés dans les prestations en nature octroyées par la Ville de Montbéliard et apparaîtront dans le budget cité en annexe III. Il est toutefois précisé que dans le cas où la Ville ne serait pas en mesure d'assurer cette mise à disposition, le CRAC devra assumer à ses frais le transport des œuvres.

La gestion de ces prestations se fera sur la base d'un planning arrêté conjointement entre le Directeur de l'association et le service municipal concerné et sous l'entière responsabilité de l'association. Cette dernière souscrira une assurance « Tous Risques Expositions » (clou à clou).

Récapitulatif des prestations en nature de la Ville de Montbéliard

Prestations	Valeur
Locaux (valeur 2023)	51 639,36 €
19 Avenue des Alliés	44 786,41 €
12 Rue Renaud de Bourgogne	452,40 €
26 Faubourg de Besançon	6 400,55 €
Mise à disposition Véhicules (valeur 2022)	1 180 €

Pièces Annexes :

- Plans
- Obligations du locataire
- Etat des Risques Naturels et Technologiques Majeurs